



STRATÉGIE NATIONALE D'INCLUSION FINANCIÈRE



**STRATÉGIE NATIONALE
D'INCLUSION FINANCIÈRE**

TABLE DES MATIÈRES

ABRÉVIATION.....	7
MOT DE MADAME LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL NATIONAL D'INCLUSION FINANCIÈRE.....	8
MOT DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU COMITÉ STRATÉGIQUE.....	9
PARTIE I : MÉCANISMES DE PILOTAGE ET DE COORDINATION.....	11
I-1. Mécanisme de gouvernance de la stratégie	11
I-2. Mécanismes de suivi & évaluation	12
I-3. Programmes d'accompagnement et de renforcement de capacités.....	14
PARTIE II : MISE EN ŒUVRE DES LEVIERS STRATÉGIQUES	20
II-1. Introduction.....	20
II-2. Paiement Mobile.....	20
II-3. Microfinance	26
II-4. Assurance inclusive	28
II-5. Offres bancaires	31
II-6. Outils facilitant le financement	36
II-7. Dématérialisation des paiements.....	43
II-8. Education financière.....	45
II-9. Data et mesure.....	51
PARTIE III : DÉFIS À RELEVER & PERSPECTIVES.....	55
III-1. La Stratégie Nationale d'Inclusion Financière, un des axes du plan de relance économique post-covid-19.....	55
III-2. La digitalisation, accélérateur de l'inclusion financière et sociale	57
III-3. Stratégie de communication	58
ANNEXES	59

ABRÉVIATION

ACAPS	: Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale
ADD	: Agence de Développement du Digital
AE	: Autoentrepreneur
AFI	: Alliance pour l'Inclusion Financière
AGR	: Activités Génératrices de Revenu
AMC	: Associations de Microcrédit
AMMC	: Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
ANLCA	: Agence Nationale de Lutte Contre l'Analphabétisme
ANRT	: Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications
BAM	: Bank Al-Maghrib
BIC	: Bureaux d'Information sur le Crédit
CCG	: Caisse Centrale de Garantie
CGAP	: Consultative Group to Assist the Poor
CGEM	: Confédération Générale des Entreprises du Maroc
CNDP	: Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à Caractère Personnel
CPC	: Comité de Pilotage et de Coordination
CR	: Commune Rurale
CS	: Comité Stratégique
CU	: Commune Urbaine
DTFE	: Direction du Trésor et des Finances Extérieures
EP	: Etablissements de Paiement
FIG	: Financial Institutions Group
FII	: Fonds Innov Invest
FMEF	: Fondation Marocaine pour l'Education Financière
GP2M	: Groupement du Paiement Mobile du Maroc
HCP	: Haut-Commissariat au Plan
INFE	: International Network for Financial Education
ME	: Microentreprise
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Economique
OIT	: Organisation Internationale du Travail
PFC	: Plateformes de Financement Collaboratif
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
SFC	: Société de financement collaboratif
SFI	: Société Financière Internationale
SGG	: Secrétariat Général du Gouvernement
TPE	: Très Petites Entreprises
UM6	: Université Mohammed VI Polytechnique

MOT DE MADAME LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL NATIONAL D'INCLUSION FINANCIÈRE



A l'instar de tous les pays du monde, le Maroc a traversé, en 2020, une crise sanitaire sans précédent liée à la pandémie du Covid-19. Cette pandémie, en créant un choc d'ampleur inédite, a eu un impact considérable sur les secteurs productifs et sur la dynamique économique de manière générale.

Afin de soutenir les secteurs impactés par la crise sanitaire, une série de mesures a été mise en œuvre, sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi, que Dieu le Glorifie, dès les premiers jours de la crise. Ainsi, et à travers le « Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus » créé sur Hautes Instructions Royales, des aides ont été versées au profit des secteurs et des ménages ayant souffert des répercussions de la crise sanitaire. Un plan de relance, prévoyant l'injection de 120 milliards de dirhams dans l'économie marocaine, a été lancé dès le début de la levée des restrictions.

Dans ce contexte particulier, les leviers de la Stratégie Nationale de l'Inclusion Financière ont montré toute leur pertinence. En effet, le secteur bancaire et le secteur de la microfinance ont contribué aux efforts des autorités publiques visant à atténuer l'impact économique de la pandémie à travers notamment la distribution des aides du gouvernement aux ménages, en particulier dans les régions reculées du Royaume.

Dans la phase critique de sortie de crise, et afin de consolider le rôle du secteur financier dans la réduction des inégalités et l'amélioration des conditions de vie des citoyens, le gouvernement a accéléré les réformes visant à renforcer l'inclusion financière et économique des populations les plus vulnérables. A cet égard, les autorités publiques ont poursuivi les travaux de modernisation de certains secteurs constituant des leviers de la stratégie conformément aux orientations stratégiques définies par le Conseil National de l'Inclusion Financière.

A titre d'illustration, un projet de réforme du cadre juridique régissant le secteur de la microfinance a été préparé. Cette réforme traduit l'ambition des autorités publiques d'élargir les perspectives d'évolution de ce secteur en améliorant sa capacité à atteindre une plus large clientèle, par une offre de services financiers plus complète et diversifiée.

En plus, un projet de loi relatif au financement collaboratif (crowdfunding) a été adopté par la première chambre du parlement. Cet instrument constitue aussi un important vecteur pour accélérer le développement du digital, en particulier dans le domaine des FinTech.

Dans la même lignée, l'année 2021 devrait être l'année de l'accélération du déploiement des différents chantiers structurants de la Stratégie Nationale de l'Inclusion Financière portant notamment sur le renforcement de l'entrepreneuriat des jeunes porteurs de projets, le développement d'une assurance plus inclusive et l'accélération du développement du paiement mobile.

Sur un autre registre, il y a lieu de souligner que ces résultats ont été atteints grâce à une gouvernance adaptée ainsi qu'à la mobilisation de toutes les parties prenantes publiques et privées.

Maintenir et consolider cette dynamique nécessiteront la poursuite de la mobilisation de tous les acteurs de la stratégie, et ce non seulement pour parer aux incertitudes caractérisant la conjoncture internationale et régionale, mais également pour promouvoir une croissance inclusive qui reste l'objectif ultime de notre stratégie.

Nadia Fettah Alaoui

MOT DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU COMITÉ STRATÉGIQUE

Alors qu'elle s'annonçait comme une année de reprise économique, 2020 restera dans la mémoire associée à la pandémie de la Covid-19 et à la plus forte récession mondiale jamais enregistrée depuis la deuxième guerre mondiale.

Comme partout ailleurs, notre pays n'a pas été épargné. Toutefois grâce à une mobilisation exceptionnelle sous le leadership de Sa Majesté le Roi, et à un élan de solidarité exemplaire, il a pu limiter les dégâts humains et soutenir sa population la plus vulnérable. La mise en place d'un stimulus budgétaire et monétaire inédits, a permis l'atténuation de l'impact sur l'emploi et la continuité de l'activité pour des milliers d'entreprises notamment des TPME.

Comme toute crise d'envergure, la pandémie de la Covid-19 a aussi été riche en enseignements et porteuse d'opportunités. Dans le domaine de l'inclusion financière en particulier, elle a permis de donner un coup d'accélération à la mise en œuvre de la stratégie nationale d'inclusion financière. Cette feuille de route qui traduit une ambition nationale a été élaborée en 2019 par le Ministère de l'Economie et des Finances et Bank Al-Maghrib en collaboration avec toutes les parties prenantes.

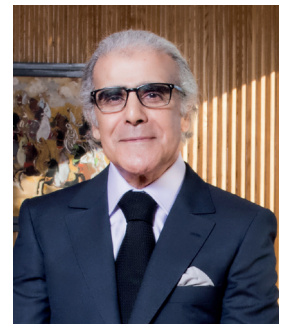
Après la mise en place de ses instances de gouvernance et de pilotage et la définition des rôles et des responsabilités des différents intervenants, son implémentation a démarré de manière effective à la veille de l'émergence du virus de la Covid-19. Le nouveau contexte de crise a amené le MEF et BAM à engager une réflexion avec les acteurs de l'écosystème sur la repriorisation des actions en cohérence avec les besoins de la réponse nationale face à la crise.

Ainsi, pour la distribution des transferts directs aux ménages dans le cadre de l'opération Tadamon, le développement du paiement mobile s'est imposé comme un impératif d'une grande urgence. Les incitations fiscales intégrées dans le cadre de la loi de finances rectificative et l'effort de communication institutionnelle ont permis une accélération de l'adhésion des commerçants de proximité. Dans le même sillage, Bank Al-Maghrib a pris plusieurs initiatives dans le but de faciliter l'accès aux services bancaires, à travers en particulier l'édiction d'un cadre réglementaire régissant l'ouverture de comptes à distance.

Capitalisant sur cet élan dans le développement du paiement mobile, BAM a conclu un protocole d'accord avec les Ministères en charge de l'Education et de l'Industrie et le Groupement d'intérêt économique du paiement mobile Maroc en vue de la digitalisation des paiements des aides à la scolarisation octroyées dans le cadre du programme Tayssir. Cette expérience représente une première étape d'une politique de digitalisation graduelle des transferts sociaux basée sur le paiement mobile.

En parallèle, les efforts se sont poursuivis pour la mise en place du cadre légal et réglementaire nécessaire au développement de modèles alternatifs de financement en faveur notamment des jeunes porteurs de projets et des entrepreneurs. Ces efforts ont permis en particulier la finalisation du projet de loi sur les bureaux d'information sur le crédit et l'aboutissement du processus d'adoption du projet de loi sur le crowdfunding.

S'agissant de la microfinance, et tout en poursuivant la réforme de son cadre légal, les autorités



publiques ont accompagné le secteur dans le contexte difficile de la crise et ce, afin de consolider et de préserver son rôle dans l'inclusion économique des populations vulnérables.

Sur le volet de l'assurance inclusive, des avancées tangibles ont été réalisées grâce à la mobilisation de l'ACAPS et la FMSAR. Ainsi, en partenariat avec les départements ministériels concernés, une nouvelle approche a été définie pour la conception d'offres adaptées aux besoins spécifiques des populations cibles, en particulier la TPE opérant dans certains secteurs comme l'artisanat, l'agriculture ou le commerce.

Pour favoriser l'avancement de l'ensemble de ces chantiers, la Fondation Marocaine pour l'Education Financière a poursuivi, malgré le contexte difficile, ses actions d'information et de sensibilisation destinées en particulier aux jeunes, aux femmes et aux populations rurales. Ainsi ce sont des centaines d'autoentrepreneurs, de TPE et de mono-artisans ainsi que des milliers de jeunes et de femmes qui ont pu bénéficier de ses programmes en 2020 à travers tout le territoire national.

Enfin, l'année écoulée a connu le déploiement du dispositif de suivi de la mise en œuvre de la stratégie de l'inclusion financière. Grâce à un ensemble d'indicateurs couvrant plusieurs volets et niveaux territoriaux ce système permet le suivi et l'évaluation des réalisations pour opérer le cas échéant les ajustements nécessaires.

Avec l'ensemble de ces avancées, la stratégie nationale d'inclusion financière s'est confirmée comme une composante de la réponse à la crise de la Covid-19 et s'érige aujourd'hui parmi les leviers de la politique de la relance en contribuant à renforcer la résilience économique des segments les plus vulnérables de la population et des entreprises.

Abdellatif JOUAHRI

PARTIE I : MÉCANISMES DE PILOTAGE ET DE COORDINATION

I-1. Mécanisme de gouvernance de la stratégie

Depuis la réunion constitutive du Conseil National d'Inclusion Financière, les acteurs de l'écosystème financier ont continué leurs travaux, sous l'égide du Comité Stratégique, pour l'élaboration de leurs plans d'actions et le déploiement des mesures planifiées dans le cadre de la SNIF.

PRINCIPALES DATES CLÉS

Date	Événement
1 ^{er} Avril 2019	Tenue de la réunion constitutive du Conseil National d'Inclusion Financière
12 Juin 2019	Tenue de la 1 ^{ère} réunion du Comité Stratégique
De Juin à Novembre 2019	Lancement des travaux des groupes de travail et élaboration des feuilles de route des leviers
26 Novembre 2019	Tenue de la 2 ^{ème} réunion du Comité Stratégique et lancement du processus de mise en œuvre
17 Janvier 2020	Tenue de l'Assemblée Générale Constitutive du Groupement d'Intérêt Economique « GP2M »
Février 2020	Première évaluation de l'état d'avancement des travaux et élaboration du premier tableau de bord à fin 2019
10 Septembre 2020	Tenue de la 3 ^{ème} réunion du Comité Stratégique
Novembre & Décembre 2020	Tenue des webinaires de renforcement de capacités au profit des groupes de travail de la stratégie.

Pour mieux cadrer les rôles et les responsabilités de ces acteurs, des organes de gouvernance dédiés à la stratégie sont mis en place avec comme missions principales :

- Le pilotage de la stratégie tout en cadrant les orientations stratégiques et en suivant l'exécution des feuilles de route ;
- L'organisation de l'exécution des projets convenus et allocation des moyens requis pour leur mise en œuvre ;
- La coordination et le suivi de l'avancement des différents chantiers et,
- La communication sur la stratégie et la mobilisation des parties prenantes.

C'est dans ce cadre que le Comité de Pilotage et de Coordination a défini le mécanisme de coordination et d'accompagnement des groupes de travail qui repose sur :

- Des réunions régulières entre le secrétariat et les représentants des groupes de travail pour l'évaluation des progrès réalisés, l'identification des besoins en termes d'assistance et d'accompagnement et la préparation des prochaines étapes ;
- Et la mobilisation de l'assistance technique des organismes internationaux pour la mise en œuvre des activités transversales ou l'accompagnement des groupes de travail.

En s'appuyant sur l'équipe de pilotage et de coordination, des reportings réguliers sont remontés au Comité Stratégique soulignant les faits marquants et les recommandations des groupes de travail et du CPC en préparation des prochaines étapes du processus.

3^{ÈME} RÉUNION DU COMITÉ STRATÉGIQUE

Le Comité Stratégique a tenu sa 3^{ème} réunion le 10 septembre 2020 sous la Présidence de Monsieur le Wali de Bank Al-Maghrib lors de laquelle l'accent a été mis sur :

- Le dispositif de suivi et de pilotage du processus de déploiement ;
- L'état d'avancement des feuilles de route et des plans d'actions ;
- Les conséquences de la crise sanitaire et
- Les mesures de communication.

Dans ce cadre, le Comité de Pilotage et de Coordination a présenté les outils mis en place pour assurer un reporting régulier aux organes de gouvernance sur les progrès réalisés par mesures, chantiers et leviers. En outre, le comité a soumis au CS ses recommandations en termes de mesures de communication qui devront être lancées pour accompagner le processus de mise en œuvre.

Pour leur part, les groupes de travail ont partagé les principales réalisations par levier stratégique tout en soulignant les défis rencontrés, les pistes à explorer et les points nécessitant l'arbitrage du CS. Pour certains leviers, un intérêt particulier a été porté aux effets de la crise sanitaire liée à la Covid-19 ainsi que les mesures entreprises pour y faire face.

Reconnaissant les avancées significatives réalisées par les groupes de travail, le CS a recommandé de tenir la 2^{ème} réunion du Conseil National courant le premier trimestre de 2021 et a invité le CPC à accélérer la mise en œuvre des mesures de communication notamment du portail web de la stratégie.

I-2. Mécanismes de suivi & évaluation

Dans l'objectif de veiller au déploiement réussi des mesures de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière et de permettre aux organes de gouvernance de prendre leurs décisions en temps opportun, des outils de suivi et évaluation sont mis en place suite à un processus de concertation avec les groupes de travail et à la revue des pratiques internationales en la matière.











C'est à cet effet que des **réunions de suivi trimestrielles** sont tenues entre l'équipe de pilotage et de coordination, assurant le secrétariat de la stratégie, et les leads des groupes de travail mettant l'accent sur :

- Les principales réalisations et faits marquants du trimestre écoulé ;
- L'évaluation de l'état d'avancement de la feuille de route par rapport aux deadlines fixées ;
- Les éventuels ajustements proposés en termes de délai, d'acteurs à associer ou de prérequis ;
- Les points d'attention à rapporter au CPC et au CS ;
- Les prochaines étapes et les besoins éventuels des groupes de travail.




Partant de ces échanges, un bilan trimestriel est établi pour le CPC et pour le CS conformément aux modèles de tableaux de bord prévus par le dispositif de suivi et évaluation de la stratégie.

MODÈLE DES TABLEAUX DE BORD DE SUIVI

Le tableau de suivi des leviers donne une vue globale sur l'état d'avancement des leviers tout en soulignant les principales étapes qui restent à entamer et les points qui méritent une attention particulière de la part des organes de décision. Il se présente comme suit :

	 Etat d'avancement	 Prochaines étapes	 Point d'attention
1 Réussir le déploiement du mobile payment			
2 Refondre le statut de microfinance pour en faire un levier plus fort d'inclusion			
3 Définir et accélérer le développement d'une assurance plus inclusive			
4 Créer les conditions d'accélération de l'inclusion financière par les banques			
5 Mettre en place un cadre et des outils facilitant le financement			
6 Accélérer la dématérialisation des paiements, notamment Etat-Usager			
7 Mesurer la progression de l'inclusion financière			

Quant au tableau de bord de suivi des chantiers, il met l'accent sur les chantiers prévus par les leviers de la stratégie :

	 Etat d'avancement	 Prochaines étapes	 Point d'attention
1 Chantier 1 :	% %	1.	
2 Chantier 2 :	% %	1.	
3 Chantier 3 :	% %	1.	

Dans ce cadre, les **leads des groupes de travail** jouent un rôle primordial notamment grâce à l'étroite collaboration qu'ils assurent entre les parties prenantes et les porteurs des actions de la feuille de route dont ils assurent le déploiement et le suivi.

Les conclusions de ces travaux sont mises en lumière lors du **Comité Stratégique** qui réunit les représentants à haut-niveau des parties prenantes sous la Présidence de Monsieur le Wali de Bank Al-Maghrib. Dans ce cadre, des décisions sont prises compte tenu des suggestions rapportées par le CPC et les groupes de travail.

Par ailleurs, le **groupe de travail « Data & Mesure »** est mobilisé pour entreprendre les actions adéquates pour la collecte et/ ou la fiabilisation des informations requises pour le calcul des indicateurs clés de performance. Courant 2020, les efforts se sont focalisés sur la mise en place des reportings relatifs aux comptes de paiement et l'évaluation de l'inclusion financière des entreprises par « genre ».

I-3. Programmes d'accompagnement et de renforcement de capacités

Dans le cadre de ses missions, le CPC agit sur les axes suivants :

- La mobilisation de l'assistance technique pour la conduite des travaux transversaux de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière ;
- La conduite des études sollicitées par les groupes de travail pour les besoins du processus de mise en œuvre ;
- Le renforcement des capacités des acteurs sur des sujets d'intérêt spécifique ressortant des échanges avec les groupes de travail.

A cet égard, des partenariats sont mobilisés avec de nombreux acteurs dans un objectif d'optimisation et une meilleure allocation des ressources.

a. Mobilisation de l'assistance technique :

Courant 2020, le CPC a mobilisé ses partenaires internationaux pour accompagner les travaux de la stratégie à travers :

- La conception d'une **stratégie de communication** dédiée à même de tenir les acteurs et les populations cibles informés des progrès réalisés et des étapes à franchir dans le processus. Suite au cadrage des objectifs et des cibles de ladite stratégie, des missions de conseil ont été lancées avec comme actions prioritaires la conception de **l'identité visuelle** et la mise en place du **portail web** de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière ;
- La mise en place d'une plateforme collaborative dédiée aux parties prenantes pour maintenir la collaboration et faciliter les échanges entre elles. Cette plateforme se veut un espace d'échange, de communication et de suivi entre les membres des groupes de travail, le secrétariat et le CPC à travers ses différentes fonctionnalités : planning des groupes de travail, salles de réunions virtuelles, tableaux de bord et documentation.

CADRAGE DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION DE LA STRATÉGIE NATIONALE D'INCLUSION FINANCIÈRE

Conscients de l'importance de la communication pour le déploiement effectif de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière, les organes de gouvernance ont approuvé le lancement d'activités spécifiques pour la formulation d'une stratégie de communication dédiée dans l'objectif d'assurer la mobilisation et la coordination entre les parties prenantes et partenaires tout au long du processus ainsi que la sensibilisation du grand public sur la finalité de la stratégie et les progrès réalisés.

- Pour ce faire, le CPC a procédé à un cadrage de cette initiative comme suit :
- La stratégie de communication devra assurer en temps opportun une diffusion optimale de ses messages auprès des populations cibles ;
- Elle devra contribuer à maintenir le soutien et l'engagement des parties prenantes tout au long du processus de la formulation et de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière ;
- Ses messages devront découler de la vision et des objectifs communs tout en s'appuyant sur un format et un thème principal à adopter par l'ensemble des parties prenantes de la stratégie ;
- Les messages devront être adaptés à l'audience cible et ce, partant d'une compréhension des défis et points de transition clés qui conditionneront le contenu à diffuser et les canaux de communication à mobiliser ;
- Des outils devront être conçus pour recueillir le feed-back des cibles sur l'impact des actions de communication pendant toute la période de la stratégie.

Dans ce cadre et suite aux instructions des organes de gouvernance, trois actions prioritaires ont été lancées :

- La conception d'une identité visuelle servant de signature unique pour la stratégie et ses initiatives ;
- L'organisation d'une journée annuelle de l'Inclusion Financière lors de laquelle les réalisations pourront être mises en lumière ;
- La mise en place d'un portail dédié à la stratégie pour assurer la visibilité des initiatives et unifier la communauté.

b. Conduite des études :

Afin de répondre aux besoins des groupes de travail, plusieurs études ont été lancées autour des sujets suivants :

- **Etude sur l'agri-finance** se fixe comme objectif principal l'analyse de l'état des lieux, aussi bien du côté de l'offre que du côté de la demande, de l'inclusion financière du secteur agricole afin de formuler des recommandations pertinentes pour améliorer l'accès des producteurs agricoles et des micro, très petites, petites et moyennes entreprises à des services financiers adaptés. Dans ce cadre, les opportunités de marché seront identifiées pour le secteur privé notamment pour la promotion de l'accès au financement au profit des acteurs du secteur agricole dont principalement les chaînes de valeur et l'agriculture intelligente face au climat.

Le périmètre de cette étude inclut : les producteurs agricoles, les micro, très petites, petites et moyennes entreprises agricoles, et de manière indirecte, les individus dont les revenus proviennent d'une activité agricole (ouvriers agricoles, familles d'agriculteurs, etc.).

- **Revue des pratiques internationales en matière de mesures de communication** : Suite aux instructions du Comité Stratégique lors de sa 3^{ème} réunion, un cadrage de la stratégie de communication de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière a été établi partant des recommandations de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI). En effet, ce cadrage capitalise sur le retour des expériences du réseau de l'AFI et souligne les points d'attention à prendre en considération préalablement à la mise en œuvre des mesures de communication.

Le périmètre de cette étude couvre : l'approche à adopter, les canaux de communication, le contenu des messages à diffuser, la planification et la budgétisation.

- **Revue des pratiques internationales sur l'inclusion financière des personnes à besoins spécifiques** : Les personnes à besoins spécifiques représentent une des cibles prioritaires de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière, en particulier, le groupe de travail « Offres Bancaires ». Pour accompagner ce dernier dans cette mission, un benchmark a été réalisé dans l'objectif d'identifier les bonnes pratiques adoptées par le secteur bancaire en matière d'inclusion financière des populations en situation de handicap.

Le périmètre de cette étude couvre : les normes d'accessibilité des services bancaires aux handicapés, les solutions en ligne, l'accessibilité des agences et la mobilisation des partenariats.

Les conclusions de ces travaux représentent une référence pour la déclinaison des orientations des groupes de travail en actions concrètes.

PRINCIPALES CONCLUSIONS DU BENCHMARK SUR L'INCLUSION FINANCIÈRE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap représentent près de 3 millions d'adultes marocains. Pour mieux servir ce segment, un plan d'actions ciblé sera établi partant des conclusions de la revue des pratiques internationales qui a fait ressortir ce qui suit :

- **L'importance de l'écoute active des populations cibles pour fournir des services centrés sur leurs conditions** : Les institutions financières ne peuvent assurer l'accessibilité de leurs services sans une discussion en amont avec la communauté concernée. Pour ce faire, la collaboration avec les associations des personnes en situation de handicap autour de l'inclusion financière est une condition sine qua none ;
- **L'adoption d'une approche progressive et ciblée** : Les actions ciblées sont plus efficaces que les larges campagnes d'inclusion de l'ensemble des handicapés, notamment au vu des besoins qui diffèrent d'un segment à un autre. A cet effet, l'adaptation des produits existants, en profitant notamment des évolutions technologiques, semble efficace pour garantir l'usage par cette population ;
- **Un fort engagement de l'ensemble des parties prenantes** (Régulateurs, Associations Professionnelles, Banques, Etablissements de Paiement, etc.) est nécessaire à la réussite et requiert une sensibilisation préalable de tous. Dans ce cadre, un intérêt particulier doit être porté à la formation des équipes notamment les chargés de la clientèle.

Partant de ces conclusions, les Banques et Etablissements de Paiement ont été invités à repenser les parcours des personnes en situation de handicap pour l'élaboration de plans d'actions spécifiques. A cet effet, les actions à mener devront reposer sur :

- La collaboration avec les associations des personnes handicapées pour bien cerner les contraintes de ce segment et cadrer les mesures prioritaires à même de lever les barrières à l'accessibilité des services financiers ;
- La capitalisation sur les nouvelles technologies pour rendre les services plus accessibles à moindre coût ;
- L'adoption des lignes directrices sur l'accessibilité des contenus Web (WCAG) ;
- La coordination avec la Fondation Marocaine pour l'Education Financière des actions à entreprendre en matière d'éducation financière.

c. Programme de renforcement de capacités :

Partant des orientations de la 3^{ème} réunion du Comité Stratégique, le CPC a établi un programme de renforcement de capacités au profit des groupes de travail dans l'objectif d'approfondir les réflexions autour des problématiques spécifiques.

En effet, ce programme repose sur la mobilisation de l'expertise aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale à travers l'organisation d'une série de webinaires qui ont stimulé les échanges avec les membres du groupe de travail autour des défis rencontrés ou à anticiper ainsi que des bonnes pratiques à adopter dans le cadre du processus de déploiement des plans d'actions de la stratégie.

Les webinaires ont présenté également de nouvelles opportunités de collaboration avec les organismes internationaux notamment l'AFI, l'OIT et le CGAP qui portent sur l'accompagnement des acteurs de la stratégie dans la conduite de leurs projets.

CADRAGE DES WEBINAIRES DE RENFORCEMENT DE CAPACITÉS

En préparation des prochaines étapes du déploiement des feuilles de route des groupes de travail, le CPC a organisé quatre webinaires sous les thèmes suivants :

- L'Inclusion Financière face à la crise Covid-19 et la relance économique ;
- Les opportunités et défis de la digitalisation au Maroc ;
- Les défis et perspectives de la transformation du secteur de la Microfinance au Maroc ;
- La résilience des Très Petites et Petites Entreprises face aux crises.

Ces thèmes reflètent les défis auxquels les acteurs de la stratégie devront répondre et sur lesquels les réflexions sont axées dans l'objectif de :

- Affiner les mesures découlant des chantiers des différents leviers ;
- Adapter les feuilles de route compte tenu des effets de la crise Covid-19 ;
- Identifier de nouvelles pistes à explorer au vu des tendances internationales et du retour d'expériences des pays comparables au Maroc.

Webinaire	Objectifs & points de discussion	Date
<p>Les opportunités et défis de la digitalisation au Maroc</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en lumière le bilan des réalisations de l'écosystème dans le cadre du déploiement des canaux digitaux ; • Souligner les défis majeurs qui entravent le développement de l'écosystème : réseau d'acceptation, interopérabilité, perception des populations cibles, ... • Identifier les pistes à explorer pour accélérer le développement de l'écosystème et l'adoption des services digitaux par les populations cibles. • Le webinaire a mis l'accent sur : • Comment développer la capillarité du réseau l'acceptation et de distribution du paiement mobile ? • Comment faciliter l'accès aux populations rurales qui ne disposent pas de smartphone ni d'un accès régulier à l'internet ? • Comment tirer profit des projets sociaux du gouvernement pour accélérer l'inclusion financière des groupes exclus de la population ? 	<p>20 novembre 2020</p>
<p>L'Inclusion Financière face à la crise Covid-19 et la relance économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser les conséquences de la crise sanitaire Covid-19 sur le plan social et économique ; • Mettre en lumière les liens entre l'inclusion financière, la résilience des populations et le développement à travers des use-cases issus des expériences internationales dans le contexte de la crise ; • Mettre en lumière les leçons tirées à l'échelle internationale pour l'atténuation des effets de la crise ; • Stimuler les réflexions avec les parties prenantes sur le rôle à jouer dans le cadre des initiatives de l'inclusion financière pour contribuer de façon efficace à la relance économique et la protection sociale. • Le webinaire a mis l'accent sur : • Use-cases issus des expériences internationales illustrant les liens entre l'inclusion financière, le développement social & économique & la résilience ; • Quelles sont les solutions que l'inclusion financière pourrait apporter dans le cadre du plan de relance économique ? • Quels sont les facteurs et prérequis à mobiliser pour renforcer le rôle de l'inclusion financière face aux crises ? 	<p>25 novembre 2020</p>
<p>Les défis et perspectives de la transformation du secteur de la Microfinance au Maroc</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rappeler le rôle du secteur de la Microfinance dans le renforcement de l'accès des populations cibles aux services financiers et de leur résilience ; • Mettre en lumière les opportunités et les défis de la transformation du secteur ; • Mettre l'accent sur le rôle de l'accompagnement dans le renforcement des capacités des Institutions de Microfinance pour mieux servir les populations vulnérables ; • Tirer des leçons des expériences internationales pour la préparation des prochaines étapes du processus de transformation. • Le webinaire a mis l'accent sur : • Quels sont les défis de la transformation ? • Comment préparer le processus de transformation du secteur de microcrédit ? • Quelles mesures d'accompagnement à prévoir pour sécuriser la transformation en sociétés de microfinance ? • Quels sont les points d'attention à considérer par les AMC pour saisir les opportunités de la transformation ? • Quel rôle à jouer par les autorités publiques dans le cadre de la transformation ? 	<p>26 novembre 2020</p>

La résilience des Très Petites et Petites Entreprises face aux crises	<ul style="list-style-type: none">• Rappeler le rôle des TPE dans le tissu économique du Maroc ;• Analyser les conséquences de la crise COVID-19 sur l'inclusion financière des TPE ;• Identifier les solutions possibles pour soutenir les TPE face à la crise au vu des expériences internationales.• Le webinaire a mis l'accent sur :• Impacts de la crise COVID 19 sur les TPEs ?• Quel est le rôle à jouer par l'Etat pour atténuer les effets et relancer les activités des TPE ?• Quelles sont les leçons tirées des pratiques internationales ?	10 décembre 2020
--	--	-----------------------------

PARTIE II : MISE EN ŒUVRE DES LEVIERS STRATÉGIQUES

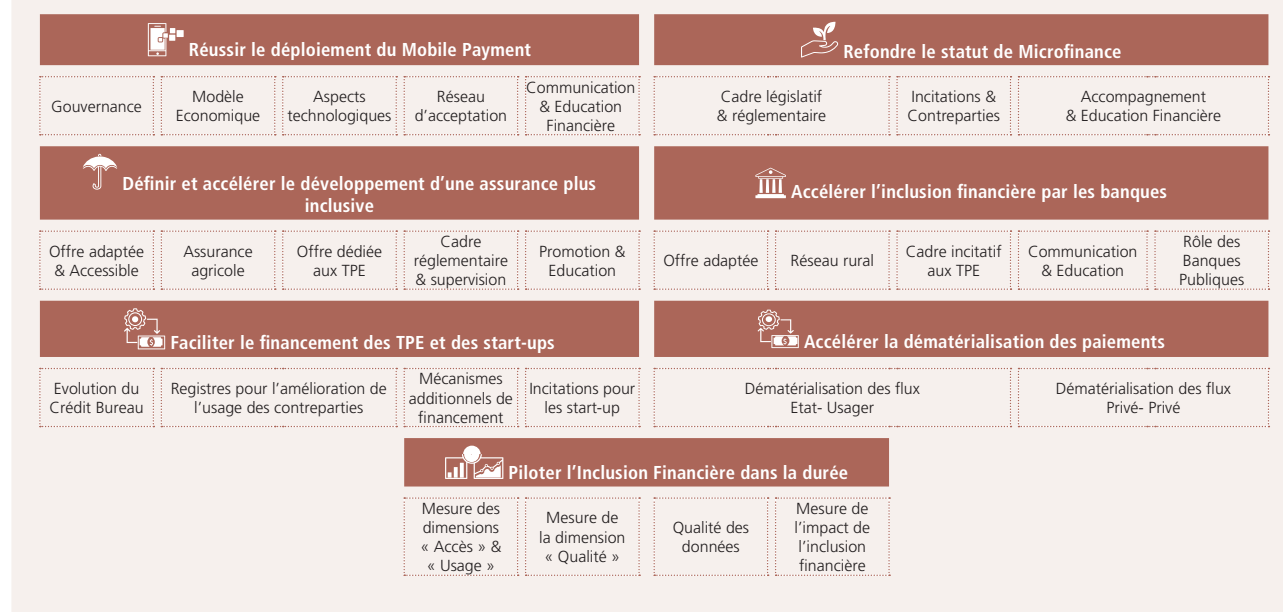
II-1. Introduction

Portés par des groupes de travail techniques, les leviers de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière représentent une déclinaison de ses ambitions et orientations pour concrétiser la vision nationale telle qu'adoptée par le Conseil National d'Inclusion Financière.

Courant 2020, les travaux de mise en œuvre se sont poursuivis malgré les défis induits par la crise sanitaire liée à la Covid-19 et se sont matérialisés par des réalisations significatives reconnues et saluées par le CS lors de sa 3^{ème} réunion.

DÉCLINAISON DES LEVIERS STRATÉGIQUE EN CHANTIERS

Le schéma, ci-après, synthétise les chantiers planifiés dans le cadre de la mise en œuvre des leviers de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière :



II-2. Paiement Mobile

Les travaux relatifs au développement de l'écosystème du Paiement Mobile au Maroc ont été lancés en 2016 dans l'objectif de contribuer à l'inclusion financière des segments sous-desservis par les modèles classiques ainsi qu'à la réduction du cash en circulation.

Capitalisant sur la forte pénétration des téléphones mobiles, ce modèle alternatif est inscrit parmi les principaux leviers de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière qui a identifié les axes d'intervention de l'écosystème pour débloquer son potentiel en faveur des segments jusque-là exclus, en particulier, les femmes, les jeunes et le monde rural. Il s'agit notamment de :

- Cadrage des principaux paramètres de partage de la valeur pour garantir un modèle économique attractif pour les opérateurs ;

- Renforcement de l'accessibilité et de la disponibilité du Paiement Mobile notamment à travers l'interopérabilité assurée par la plateforme SWITCH Mobile et la définition de règles technico-fonctionnelles appropriées ;
- Mise en place des mesures de support au développement du réseau d'acceptation à travers des incitations fiscales et la mobilisation de canaux alternatifs dans le cadre de partenariats ;
- Mise en place d'une gouvernance dédiée pour le pilotage du déploiement et la pérennisation du modèle tout en veillant au bon fonctionnement de l'écosystème via un dispositif de supervision et de surveillance adapté ;

Développement de mesures de communication et d'éducation financière adaptées aux populations cibles en concertation avec les acteurs de l'écosystème et la Fondation Marocaine pour l'Education Financière.

L'année 2020 a été marquée par des progrès notables dans le processus de déploiement des différents chantiers matérialisés principalement par l'opérationnalisation de l'écosystème et la mise en œuvre du GP2M dont la feuille de route a été validée.

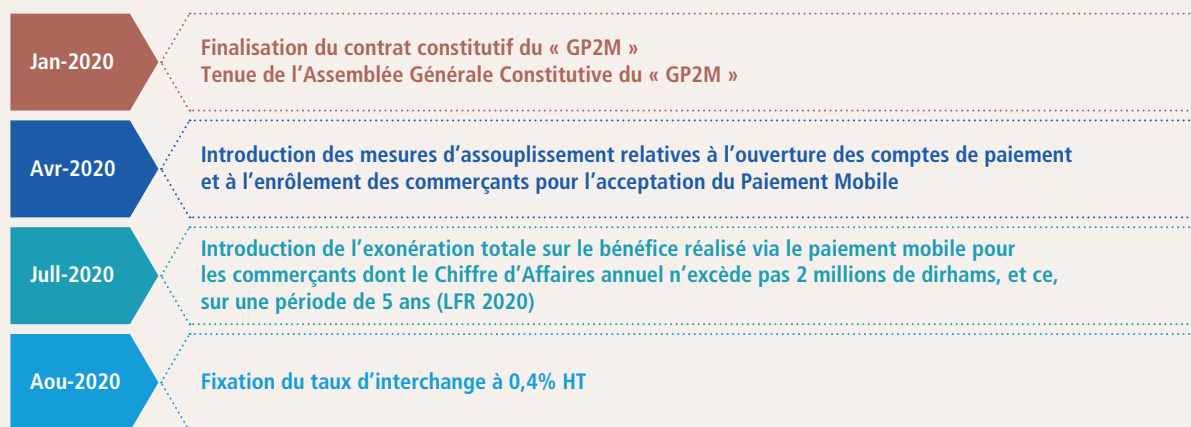
De même, les acteurs ont finalisé les volets technique et réglementaire sous le pilotage de Bank Al-Maghrib traduits par l'agrément, depuis 2018, de 16 nouveaux EP habilités à offrir des services de paiement.

ACTIVITÉS DES ETABLISSEMENTS DE PAIEMENT EN 2020

Représentés par leur association professionnelle, les Etablissements de Paiement sont un des acteurs clés de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière et sont ainsi associés aux différentes étapes du processus depuis la phase de formulation.

Après avoir activement participé aux ateliers tenus courant 2019 pour l'élaboration de la feuille de route, l'APEP a été appelé à concrétiser les engagements de ses membres même si l'année 2020 s'est caractérisée par l'avènement de la pandémie covid-19 qui a impacté le déroulement des travaux, ainsi que les priorités.

Ci-après, les principaux événements qui ont marqué l'activité du paiement mobile tout au long de l'année 2020 :



Janvier 2020 :

- **Finalisation du contrat constitutif du groupement d'intérêt économique « GP2M » :**

Le GP2M a comme principal rôle de piloter et coordonner les actions permettant de promouvoir le Paiement Mobile à travers la communication autour de la marque MarocPay. Il réunit les Banques et les Etablissements de Paiement sous une même structure, à même de traiter les problématiques qui leurs sont communes dans le cadre du déploiement du paiement mobile. Ce groupement est notamment appelé à :

- » S'assurer de la mise en œuvre des principes et règles de place applicables au paiement mobile et d'assurer l'application des standards techniques communs conformément à la réglementation en vigueur et les meilleures pratiques en la matière ;
- » Assurer la promotion et la représentation de la marque « paiement mobile Maroc » ;
- » Mettre en place une charte de gestion des litiges et d'arbitrage ;
- » Assurer la veille sur la sécurité et la prévention des fraudes sur le paiement mobile ;
- » Assurer la promotion du paiement mobile auprès de générateurs de flux pour le compte de l'ensemble des membres et la coordination avec les acteurs publics et privés sur les mécanismes d'incitations ;
- » Veiller à la mise en œuvre de la stratégie de communication ;

L'APEP a œuvré, conjointement avec Bank Al-Maghrib et le GPBM, pour la mise en place du contrat constitutif du GIE, en apportant toutes les remarques, suggestions et modifications nécessaires pour que celui-ci corresponde au mieux aux attentes escomptées d'une telle entité.

C'est ainsi que le contrat constitutif du GP2M a été finalisé début Janvier 2020, donnant lieu à la tenue de l'assemblée générale constitutive.

- **Tenue de l'Assemblée Générale Constitutive du groupement d'intérêt économique « GP2M » :**

Suite à la finalisation du contrat constitutif du groupement, la réunion de l'Assemblée Générale Constitutive du GIE s'est tenue le 17 janvier 2020, durant laquelle ont également été actés les membres du Conseil d'Administration du groupement.

C'est ainsi que l'un des principaux chantiers, relatif à une gouvernance qui assure le pilotage du déploiement et la pérennité du modèle a été mené à terme, constituant ainsi une base forte pour la continuité du projet.

Avril 2020 :

Face à l'avènement de la pandémie, et afin de réduire le risque de propagation du virus, et de renforcer les mesures de distanciation sociale, Bank Al-Maghrib a introduit des mesures d'assouplissement, suite à un processus de concertation avec l'APEP. Ces mesures se sont articulées autour de deux axes principaux :

- » **L'ouverture du compte de paiement** : en donnant la possibilité d'ouverture d'un compte de paiement de niveau 2, plafonné à 5.000 dirhams, à travers la transmission d'une copie numérisée de la carte d'identité nationale en sus du numéro de téléphone ;
- » **L' enrôlement des commerçants pour l'acceptation du paiement mobile** : en réduisant la documentation demandée aux personnes physiques opérant dans un commerce de proximité et non-inscrite au registre de commerce, à travers la production d'une copie de la carte d'identité nationale et du numéro de patente.

En parallèle aux mesures mises en place, Bank Al-Maghrib a émis une lettre circulaire, arrêtant les modalités d'application des dispositions de la circulaire 5/W/2017 relative au devoir de vigilance incombant aux établissements de crédit et organismes assimilés, en matière d'ouverture des comptes à distance.

Cette lettre circulaire vient ainsi instituer les conditions que les EP sont appelés à respecter, afin de leur permettre de procéder à l'ouverture de tous les comptes à distance, indépendamment du niveau de compte.

Les mesures instaurées visaient ainsi à faire face à une situation exceptionnelle, liée à l'état d'urgence sanitaire, sont devenues un atout considérable, susceptible d'être exploité pour le développement à long terme du levier Paiement Mobile.

Juillet 2020 :

Publiée au Bulletin Officiel du 27 juillet 2020, la Loi de Finances Rectificative est venue apporter l'une des incitations fiscales les plus importantes à travers l'abattement de 100%¹ du chiffre d'affaires réalisé par paiement mobile pendant cinq années consécutives auprès des commerçants de proximité, assujettis au régime du résultat net simplifié ou celui du bénéfice forfaitaire.

¹ Il est à préciser que la loi de finances de 2019 a intégré la suppression du droit de timbre sur les opérations de cash-in réalisé via le Paiement Mobile.

Août 2020 :

Il a été décidé d'adopter une commission d'interchange unique fixée à 0,4% HT² du montant de la transaction afin de permettre une tarification attractive des services de paiement. Il y a lieu de rappeler que l'APEP a mené des travaux à ce sujet, courant 2019, à travers des simulations menées par ses membres, ainsi que le choix idoine concernant l'application d'un taux d'interchange unique.

Par ailleurs, l'année 2020 a connu la forte participation des EP à la distribution des aides financières dans le cadre de l'opération Tadamon et ce, grâce à la capillarité du réseau des agents :

Nombre d'établissements directement impliqués	5
Nombre de points d'accès mobilisés	6 380
Nombre des bénéficiaires d'au moins un mandat	3 385 085
Montant total servis ³ (En millions de dirhams)	3 792

Pour accélérer l'adoption de ce nouveau moyen de paiement, des mesures spécifiques ont été entreprises en matière de communication et d'éducation financière. En effet, une stratégie de communication dédiée au Paiement Mobile a été conçue dans l'objectif de :

- Asseoir la **crédibilité** du Paiement Mobile et la **confiance** du public pour son utilisation ;
- Faire **connaître le concept** autour d'un nom de marque commun ;
- **Eduquer** le grand public au concept de paiement mobile.

Par ailleurs, face à la crise sanitaire Covid-19, des mesures spécifiques ont été entreprises pour favoriser l'accès au profit des segments les plus touchés. Ces mesures ont porté notamment sur la simplification de l'ouverture des comptes bancaires et de paiement, le renforcement du réseau d'acceptation et l'amélioration de la tarification.

² Un plafonnement à 0.5% du montant de chaque transaction est défini par Bank Al-Maghrib par voie réglementaire.

³ Source : APEP

PRINCIPAUX INDICATEURS RELATIFS À L'ACCESSIBILITÉ ET LA PÉNÉTRATION DU PAIEMENT MOBILE À FIN 2020

Les indicateurs sur l'accès et l'usage se présentent comme suit :

Nombre d'EP opérationnels	16
Nombre d'EP ayant lancé leur offre « m-wallet »	13
Nombre d'EP ayant homologué leur QR-Code ⁴	15
Nombre d'agents (principaux et détaillants)	11 935
% communes rurales couvertes par le réseau des EP	27,8%
% communes urbaines couvertes par le réseau des Etablissement de Paiement	79,8%
Nombre de m-wallet émis	2,44 Millions

Ainsi, le tableau de bord de suivi des chantiers du paiement Mobile se présente comme suit :

TABLEAU DE BORD DE SUIVI DU LEVIER « PAIEMENT MOBILE » À FIN 2020

	Etat d'avancement		Prochaines étapes
	2019	2020	
1 Chantier 1 : Modèle économique Cadrer les principaux paramètres de partage de la valeur pour garantir un modèle attractif pour tous	70%	95%	1. Poursuivre le contrôle au fil de l'eau des paramètres du modèle économique définis par les acteurs privés
2 Chantier 2 : Accès au Mobile Payment Sécuriser les choix technologiques pour assurer une accessibilité et une disponibilité maximales	30%	60%	1. Décider des voies possibles pour assurer un accès pour les features phones tout en étant interopérable. 2. Pérenniser l'adoption du e-KYC pour l'ouverture des comptes.
3 Chantier 3 : Développement du réseau Mettre en place les mesures de support au développement du réseau d'acceptation	40%	70%	1. Développer la relation avec les présidents des associations et présidents des commerçants (plusieurs réunions tenues). 2. Poursuite des échanges avec le Ministère de l'agriculture pour le développement du réseau alternatifs.
4 Chantier 4 : Gouvernance Mettre en place une gouvernance pour piloter le déploiement et pérenniser le modèle	50%	95%	1. Approbation du recrutement du DG du GP2M 2. Elaboration de la feuille de route du GP2M
5 Chantier 5 : Communication ciblée et éducation financière Mettre en œuvre une campagne de com. coordonnée au lancement & un plan d'éducation fin. en support au Mobile Payment	10%	30%	1. Intégrer le paiement mobile aux programmes de la FMEF 2. Identifier les cibles et adapter le contenu d'éducation 3. Réitérer la campagne radio effectuée en décembre pour avoir un impact plus important

⁴ Dans l'objectif d'assurer l'acceptation des paiements au niveau des commerçants et les transferts de fonds P2P.

II-3. Microfinance

Le micro-crédit occupe une place particulière au sein du système financier marocain et constitue un levier important de par le rôle qu'il joue dans le renforcement de l'inclusion financière, la lutte contre la pauvreté et l'insertion des populations économiquement faibles, à travers la création des emplois et des activités génératrices de revenu.

A cet égard, les pouvoirs publics accompagnent depuis plusieurs années le développement de ce secteur, compte tenu de la convergence de l'objet du micro-crédit avec les politiques gouvernementales visant la lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté. C'est ainsi qu'un cadre juridique approprié a été mis en place pour l'exercice de l'activité de micro-crédit dans un cadre structuré, régulé et fonctionnant sur la base des règles de bonne gouvernance.

Par ailleurs, en tant que relais de proximité, les AMC ont été fortement mobilisées, malgré la chute considérable de leurs activités en raison du contexte sanitaire, pour la mise en œuvre de l'opération Tadamon relative à la distribution des aides destinées aux ménages nécessiteux.

PRINCIPAUX INDICATEURS RELATIFS À L'ACCESSIBILITÉ ET LA PÉNÉTRATION DE LA MICROFINANCE À FIN 2020

Dimension « Accès » :

Nombre des AMC	12
Nombre de points d'accès	1 770
Nombre d'agences mobiles	122
% communes rurales couvertes par le réseau des AMC	34%
% communes urbaines couvertes par le réseau des AMC	66%

Dimension « Usage » :

Nombre de Clients actifs à Fin Décembre 2020	865 612
Répartition par genre :	
% Hommes ayant un microcrédit	52%
% Femmes ayant un microcrédit	48%
Répartition par catégorie de clients :	
% Micro-entreprise	80%
% TPE ayant un microcrédit	5,7%
% Clients bénéficiaires de crédit Immobilier	12,00%
Autres	2%
Rural vs Urbain :	
% Ruraux ayant un microcrédit	32%
% Urbains ayant un microcrédit	68%
Encours microcrédit (en millions de dirhams)	8 069

En reconnaissance de son rôle primordial, la microfinance est identifiée en tant qu'un des modèles alternatifs de l'inclusion financière à même de contribuer à la concrétisation des ambitions de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière.

Dans ce cadre et fort de ses acquis, le secteur de microcrédit a défini 3 domaines d'intervention pour renforcer son rôle en faveur des segments sous-desservis ou exclus notamment les femmes, les jeunes et la TPE. Il s'agit de :

- Définition du cadre législatif et réglementaire de la microfinance tout en cadrant son nouveau périmètre d'action et des catégories d'institutions de microfinance concernées ;
- Mise en place des incitations fiscales et non-fiscales pour accélérer la pénétration de la microfinance dans les segments cibles tout en fixant les objectifs à atteindre par les acteurs dans le cadre de la stratégie ;
- Accélération de la transition vers les nouveaux modèles à travers notamment la définition des modalités d'accompagnement des AMC candidates à la transformation, le renforcement des capacités pour le développement d'offres ciblées (Exemple : la microfinance agricole) et l'éducation financière.

Courant 2020, les efforts des pouvoirs publics se sont poursuivis pour le renforcement du rôle du secteur du micro-crédit dans le développement de l'inclusion financière et de l'accompagnement de ses acteurs au vu du niveau de maturité atteint.

En effet, les travaux sur la refonte du cadre légal et réglementaire régissant le secteur ont été marqués par la rédaction du projet de loi relative à la microfinance qui a fait l'objet d'une large concertation et discussion avec les parties prenantes.

PROJET DE LOI RELATIVE À LA MICROFINANCE

Ci-après les points fondamentaux du projet de loi relative à la microfinance :

- La **définition de l'activité de microfinance** qui vise la diversification de l'offre du secteur en l'étendant notamment à l'épargne et à la micro-assurance ;
- La **définition de l'institution de microfinance** comme toute personne morale exerçant les activités de microfinance au profit des personnes à revenus faibles en vue de la création ou le développement des activités de production ou de services et des activités génératrices de revenus et créatrices d'emploi ;
- L'introduction de la possibilité de constitution des institutions de microfinance sous deux **formes juridiques** distinctes à savoir la forme associative et la forme de société anonyme en tant qu'établissement de crédit ;
- La fixation du montant **plafond du micro-crédit** par décret afin d'adopter davantage de flexibilité au niveau de la loi et permettre de répondre aux besoins de financement des TPE. Ce montant sera arrêté en fonction de la catégorie, des objectifs et des moyens financiers de l'association ;
- La clarification du **régime de liquidation** des associations de microfinance ;
- La **représentativité unique pour le secteur de la microfinance** et ce, quel que soit la forme juridique de l'institution de microfinance.

Ce projet de loi a été élaboré en vue d'harmoniser ses dispositions avec celles de la loi bancaire et afin d'accompagner le niveau de développement atteint par le secteur du micro-crédit. C'est ainsi qu'il a été jugé nécessaire d'élargir le champ de contrôle de Bank Al-Maghrib auquel sont soumises les AMC, notamment en ce qui concerne l'agrément et le retrait d'agrément, les dispositions comptables et prudentielles, le contrôle et la surveillance macro-prudentielle, la relations avec la clientèle et les sanctions.

En ce qui concerne les incitations fiscales en faveur du secteur de la microfinance, une réflexion a été entamée en 2020 avec les représentants dudit secteur. Après l'adoption du projet de loi relatif à la microfinance, ces incitations fiscales seront introduites au niveau du projet de loi des finances.

Par ailleurs, en complément du programme « Intelaka » lancé en réponse aux Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi, le MEF a mis en place un fonds de garantie appelé « Fonds de Garantie Microfinance » dont la convention relative à sa mise en place a été signée le 11 novembre 2020. Ce dernier est géré par la CCG et s'inscrit également, dans le prolongement des mesures décidées par le Comité de Veille Économique (CVE), visant l'atténuation des effets de la crise induite par le COVID-19 et ses impacts sur l'activité des AMC. Ce Fonds est dédié à faciliter la restructuration massive des crédits et assurer la relance de l'activité des clients des IMF. Ainsi, l'offre produit, intitulé « Daman Relance AGR », vise à accompagner les AMC, à l'instar du secteur bancaire, durant la période de crise et devrait prendre fin le 30 juin 2021.

Il est à rappeler que l'offre du Fonds de Garantie Microfinance vient en complément de celle en faveur des TPE du secteur formel, servies par les AMC dans le cadre de l'offre du Fonds de Garantie PME.

TABLEAU DE BORD DE SUIVI DU LEVIER « MICROFINANCE » À FIN 2020

	Etat d'avancement		Prochaines étapes
	2019	2020	
	<p>1 Chantier 1 : Cadre législatif et réglementaire Finaliser la définition du cadre de la microfinance, de son périmètre d'action et des catégories d'institutions de microfinance concernées et accélérer le processus d'approbation du projet de loi</p>	30%	
<p>2 Chantier 2 : Incitations et contreparties Mettre en place des incitations fiscales et non-fiscales pour accélérer la pénétration de la microfinance dans les segments cibles</p>	5%	10%	1. Recadrer la feuille de route au vu des conséquences de la crise
<p>3 Chantier 3 : Accélération de la transition vers les nouveaux modèles Définir les modalités de mise en œuvre pour accélérer la transition</p>	0%	0%	1. Recadrer la feuille de route au vu des conséquences de la crise

II-4. Assurance inclusive

La feuille de route du levier « Assurance inclusive », basée en grande partie sur une étude réalisée par un cabinet de conseil international⁵ mandaté pour l'évaluation de l'état des lieux de l'assurance inclusive au Maroc, énumère un ensemble de chantiers opérationnels, réglementaires et législatifs dans l'objectif de favoriser davantage l'accès aux services d'assurance en encourageant le développement d'une nouvelle offre répondant aux besoins des populations cibles. Il s'agit des chantiers suivants :







⁵ Etude menée conjointement par le MEF, l'ACAPS, la FMSAR et la CNRA afin d'établir un état des lieux de l'assurance inclusive au Maroc

- Développement d'une offre d'assurance inclusive dédiée à l'ensemble des populations cibles à travers la mobilisation des canaux et moyens existants ainsi que de nouveaux canaux ;
- Développement d'une offre d'assurance agricole afin d'améliorer la pénétration des produits existants et de concevoir une nouvelle offre à fort impact ;
- Développement d'une offre d'assurance dédiée aux TPE suivant une approche sectorielle ;
- Adaptation du cadre réglementaire et de supervision pour favoriser l'émergence des nouvelles offres et des nouveaux canaux ;
- Sensibilisation des acteurs privés et des populations cibles à travers des mesures ciblées de communication et d'éducation financière.

En ce qui concerne le développement de la micro-assurance, le MEF et l'ACAPS, en concertation avec la FMSAR, ont préparé un projet d'amendement de la circulaire générale qui vise à définir le concept de micro-assurance et à introduire une liste de produits de micro-assurance ainsi que l'ouverture de leur distribution aux EP agréés par la loi n° 103.12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

De même, un ensemble de modèles de contrats a été élaboré pour chacune des garanties de micro-assurance ciblant des simplifications en termes de modalités de souscription et de gestion en cas de sinistre ainsi que des limitations en termes d'exclusions et de délais d'indemnisation.

DÉFINITION DE LA MICRO-ASSURANCE

	Prime maximale (annuelle)	Plafond associé (~ approximatif et à titre indicatif)
 Hospitalisation : versement d'indemnités journalières en cas d'hospitalisation suite à une maladie, un accident et/ou en cas d'accouchement.	300 MAD	~ 20 000 MAD
 Temporaire au décès : versement de la prestation prévue au contrat en cas de décès ou en cas d'invalidité absolue et définitive de l'assuré .	300 MAD	~ 50 000 MAD
 Décès emprunteur : toute opération « Temporaire au décès » adossée à un micro-crédit et prévoyant le versement du capital restant dû en cas de décès ou d'invalidité de l'assuré.	--	≤ 150 000 MAD
 Individuel accident : versement d'un capital ou d'une rente en cas d'incapacité permanente ou en cas de décès de l'assuré suite à un accident corporel.	200 MAD	~ 50 000MAD
 Dommages aux biens : remboursement des dommages subis en cas d'incendie, dégâts des eaux, vol ou bris de machine.	300 MAD (Particulier) 400 MAD (Professionnel)	~ 100 000 MAD (Particulier) ~ 150 000 MAD (Professionnel)
 Assistance : l'octroi de prestations d'assistance aux personnes en difficulté ou le versement d'une allocation forfaitaire en cas d'hospitalisation de l'assuré ne dépassant pas 10.000 dirhams ou d'une participation aux frais funéraires en cas de décès de l'assuré ne dépassant pas 15.000 dirhams.	200 MAD	≤ 10 000 MAD (Hospitalisation) ≤ 15 000 MAD (Frais funéraires)
 Micro-épargne : Toute opération de capitalisation où: Les frais et chargements de gestion sont nuls ; Aucune pénalité n'est prévue en cas de rachat ; Aucune limite de prime n'est exigée au contrat ; Les frais d'acquisition sont mentionnées au niveau du contrat.	10 000 MAD	--

Concernant l'assurance agricole, deux initiatives ont été lancées en vue d'atteindre à terme les ambitions prévues par la nouvelle Stratégie Génération Green (GG) 2020-2030. Il s'agit de :

- L'étude agri-finance lancée par les autorités publiques et la Banque Mondiale avec pour objectifs de :
 - Suggérer des recommandations de politiques publiques pour améliorer l'accès des producteurs agricoles et petites et moyennes entreprises agricoles à des services financiers adaptés et ;
 - Identifier les défis et opportunités pour la finance agricole, en particulier le financement de certaines chaînes de valeur et l'agriculture intelligente face au climat.
- L'assistance technique fournie par l'Agence Française de Développement (AFD) au Ministère de l'Agriculture (MAPMDREF) en vue d'appuyer et d'accompagner ce dernier à la configuration d'assurances agricoles des récoltes pour l'arboriculture et les grandes cultures.

En parallèle, un plan d'action pour la sensibilisation des populations cibles à la micro-assurance a été arrêté par la FMEF en concertation avec l'ACAPS et la FMSAR. Celui-ci prévoit :

- La classification des populations cibles des programmes d'éducation financière par priorité ;
- La mise en place d'un module générique « assurance inclusive » axé principalement sur la micro-assurance et intégrant notamment des études de cas et histoires vraies liées aux segments prioritaires identifiés ainsi que des fiches pédagogiques basées sur les modèles de contrats de micro-assurance élaborés par l'ACAPS en concertation avec le secteur et enfin
- La formalisation d'un plan de déploiement « éducation financière » à travers à la fois des partenaires relais et une campagne de sensibilisation à l'échelle nationale.

L'ACAPS a mis en œuvre plusieurs actions dédiées à l'Assurance Inclusive visant notamment la sensibilisation du réseau des intermédiaires d'assurance. Il s'agit essentiellement des actions suivantes :

- Le déploiement à travers la plateforme de formation continue en e-learning « E-Wassit Taamine » d'un module spécifique à l'Assurance Inclusive. Ce module complémentaire vise à développer les compétences des intermédiaires en vue de favoriser le renforcement de leur activité ainsi que la protection des assurés, en leur apportant des informations spécifiques relatives à l'assurance inclusive ;
- Consécration, lors de la diffusion du 1^{er} numéro 2021 de la « Newsletter Intermédiaires »⁶, d'une rubrique dédiée à la Stratégie Nationale de l'Inclusion Financière permettant ainsi de revenir sur son objectif, ses principales orientations et le chantier de l'Assurance Inclusive ;
- Consécration par l'Autorité d'un programme de sessions d'information sur la thématique de l'Assurance Inclusive au profit des différents acteurs du secteur de l'assurance et au profit du grand public.

De son côté, la FMSAR a inclus le sujet de l'Assurance Inclusive dans sa 7^{ème} édition du Rendez-Vous de Casablanca de l'Assurance. Cet événement a réuni des experts nationaux et internationaux qui ont partagé leurs expériences concernant cette thématique dans leurs pays respectifs.

En outre, un appel d'offres a été lancé pour la mise en place d'un baromètre annuel de l'assurance inclusive dont l'ambition est de suivre, du côté de la demande, le niveau d'accès des populations cibles à l'assurance et d'apprécier l'impact des diverses mesures et initiatives prises.

Par ailleurs, le Maroc a été sélectionné par A2ii⁷ avec le Rwanda, l'Argentine et l'Inde pour participer à la seconde session de l'« inclusive insurance lab (Lab)⁸ ». Dans ce cadre, une équipe nationale multipartite composée de 16 membres représentant les principales parties prenantes de l'assurance inclusive (ACAPS, FMSAR, MEF, entreprises d'assurances et de réassurance, Banques, AMC et courtiers) a travaillé, tout au long de l'année, pour appréhender les besoins

⁶ Périodique diffusé par l'ACAPS au réseau des intermédiaires d'assurance,

⁷ Access to Insurance Initiative

⁸ Plus d'informations sur: <https://a2ii.org/en/iii-lab>

des populations cibles en définissant des concepts et produits innovants. L'équipe poursuivra ses travaux courant 2021 et travaillera sur la formalisation d'un concept de produit de micro-assurance santé innovant qu'elle présentera sous le format « Pitch » au top management des compagnies d'assurances. Ces derniers étudieront dès lors l'opportunité et la manière de concrétiser le concept au bénéfice des populations cibles.

TABLEAU DE BORD DE SUIVI DU LEVIER « ASSURANCE INCLUSIVE » À FIN 2020				
		Etat d'avancement		Prochaines étapes
		2019	2020	
1	Chantier 1 : Offre d'assurance inclusive dédiée à l'ensemble des populations cibles Adapter l'offre actuelle via les canaux et moyens existants et développer une nouvelle offre s'appuyant sur de nouveaux canaux	40%	80%	1. Publier le projet de circulaire générale. 2. Lancer le premier exercice du baromètre annuel de l'assurance inclusive.
2	Chantier 2 : Offre d'assurance dédiée aux TPE Développer des offres d'assurance spécifiques aux TPE (sectorielles ou transverses aux secteurs)	8%	30%	1. Rencontrer les Ministères concernés.
3	Chantier 3 : Offre d'assurance agricole Améliorer la pénétration des produits existants et développer une nouvelle offre à fort impact	5%	10%	1. Finaliser l'étude lancée en collaboration avec l'AFD
4	Chantier 4 : Cadre légal Engager les amendements du code des assurances nécessaires	10%	70%	1. Finaliser le projet d'amendement du code des assurances. 2. Reprendre le projet d'amendement du livre IV du code des assurances.
5	Chantier 5 : Education financière et encouragement des acteurs privés Sensibiliser les acteurs privés et les populations cibles.	10%	30%	1. Finaliser le module générique « assurance inclusive »

II-5. Offres bancaires

Mobilisées depuis plus d'une décennie pour la promotion de l'inclusion financière, les Banques ont été appelées dans le cadre de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière à explorer la marge de progrès qui demeure importante pour servir la population rurale et les TPE. C'est ainsi que la feuille de route du levier « offres bancaires » s'est axée autour de 4 chantiers principaux :

- L'adaptation des offres bancaires aux besoins des populations cibles ;
- Le développement du réseau rural à travers la mise en place des mesures nécessaires pour le déploiement de modèles d'agence pérennes qui garantissent l'équilibre économique des opérateurs ;
- La mise en place d'un cadre incitatif pour le financement des TPE qui définit les modalités d'accompagnement pour la création et la structuration de ces entreprises ;
- La mise en œuvre de mesures ciblées de communication et d'éducation ayant par objectif de promouvoir la connaissance de l'offre chez les populations cibles, de rétablir la confiance et de renforcer la protection des droits des consommateurs.

Parallèlement, le levier a également identifié les banques publiques en tant que catalyseurs de l'inclusion financière pour la ruralité et les TPE.

INDICATEURS SUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'USAGE DES OFFRES BANCAIRES À FIN 2020

Nombre de points d'accès bancaires	7 372
Pourcentage des unités administratives avec au moins un point d'accès (3^{ème} rang)⁹	93%
Urbain : % CU disposant d'au moins un point d'accès	99,5%
Rural : % CR disposant d'au moins un point d'accès	31,0%
Densité bancaire¹⁰	1 point d'accès pour 1 379 adultes
En milieu rural	1 point d'accès pour 7 384 adultes
En milieu urbain	1 point d'accès pour 856 adultes
Pourcentage des adultes ayant au moins un compte bancaire	53%
% Femmes détenteurs de comptes bancaires	40%
% Hommes détenteurs de comptes bancaires	67%
Pourcentage des adultes ayant au moins un crédit bancaire	12%

L'année 2020 a représenté une année de cadrage des engagements des Banques pour le déploiement desdits chantiers ainsi que de déploiement des prérequis identifiés par les parties prenantes en préparation du processus de mise en œuvre.

C'est dans ce cadre que la planification des actions de ces établissements a été réalisée partant des principes ci-après :

- Adoption d'une approche fondée sur l'analyse préalable des besoins des populations cibles (le monde rural, la TPE et les personnes à besoins spécifiques) comme étape préliminaire de la conception d'offres bancaires adaptées ;
- Cartographie des zones rurales en fonction de leur densité afin d'identifier les communes exclues et définir les modèles de points d'accès les plus appropriés ;
- Coordination des efforts des acteurs de l'écosystème en faveur de l'inclusion financière de la population rurale et des TPE notamment suite aux Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi lors du discours d'ouverture de la session parlementaire d'automne de l'année 2019 ;
- Collaboration entre les Banques et mutualisation des efforts avec les autorités publiques pour accélérer la couverture géographique des zones rurales qui pourrait être inscrite dans le cadre des politiques de régionalisation ;
- Importance d'un plan d'éducation financière dédié au levier « offres bancaires » à même d'accompagner de façon efficace les initiatives des Banques et des EP.

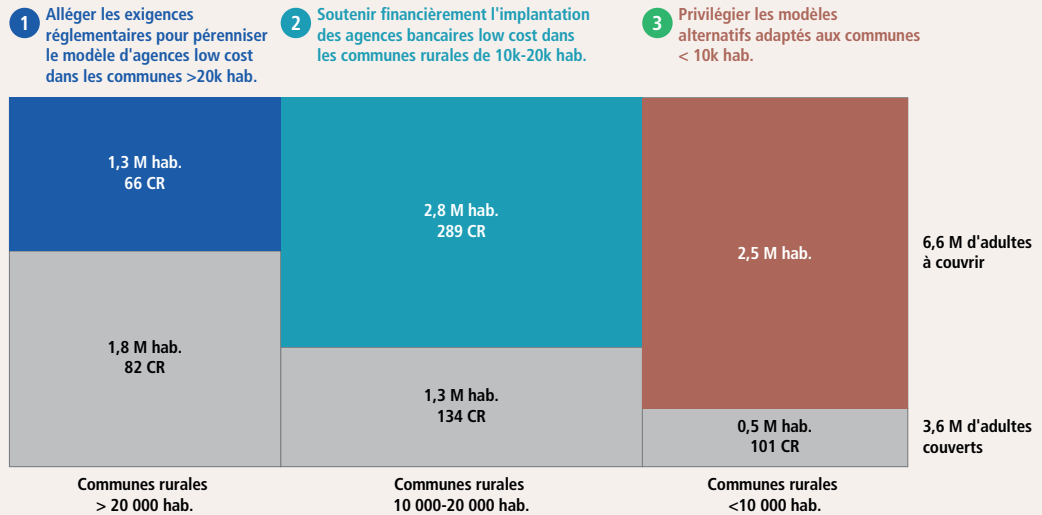
⁹ Y compris le réseau des EP.

¹⁰ Y compris le réseau des EP.

CARTOGRAPHIE DES ZONES RURALES

Au vu de la faible couverture des zones rurales, une cartographie a été établie par le groupe de travail « offres bancaires » partant des données recueillies auprès des Banques sur la base des reporting mis en place par Bank Al-Maghrib.

Ce travail préliminaire a fait ressortir 3 catégories de communes :



Pour appuyer les travaux relatifs aux offres bancaires, l'étude agri-finance inscrit parmi ses objectifs l'identification des opportunités de marché sur la base d'une analyse approfondie de l'état des lieux et des besoins des agriculteurs et des chaînes de valeur. Cette analyse permettra également de définir les caractéristiques des offres et des ajustements potentiels pour la réduction des coûts.

ADAPTATION DES OFFRES BANCAIRES : OPPORTUNITÉ DE LA SIMPLIFICATION DES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES POUR RÉDUIRE LES COÛTS

Opérations gratuites	Impact coût sur l'offre	Potentiel de simplification	Potentiel de digitalisation
Ouverture de compte, clôture de compte	● ●		✓
Délivrance de chéquier, délivrance du livret d'épargne	● ● ●	✓	
Domiciliation de salaire	●		✓
Demande d'attestation du relevé d'identité bancaire	● ●		✓
Versement en espèces	● ●		
Retrait d'espèces auprès du guichet détenteur du compte à débiter	● ●		
Retrait sur présentation de carnet d'épargne auprès du guichet détenteur	● ●		
Retrait auprès des GAB de l'établissement détenteur du compte	●		
Emission de virement compte à compte au sein de la même banque	●		✓
Réception de virements nationaux	●		
Réception de mise à disposition si le donneur d'ordre a payé les frais d'émission	● ●		
Etablissement et envoi du relevé de compte au client	● ● ●	✓	✓
Consultation du solde et de l'historique du compte à travers le GAB et/ou Internet, hors frais de souscription à ces canaux de distribution	●		✓
Changement des éléments d'identification du titulaire du compte	● ●		✓
Accès et consultation en ligne du compte via la banque digitale	●		✓
Recalcul du code PIN de la carte bancaire	● ●		✓
Remplacement de la carte bancaire (si elle n'a jamais été utilisée)	● ● ●	✓	
Opposition de la carte bancaire et du chèque lors d'une perte ou vol	●		✓
Rejet du chèque pour motif de vice de forme	● ●		

Par ailleurs, l'année 2020 a connu le lancement du programme INTELAKA qui a pour objet de soutenir le financement de l'entrepreneuriat à travers les dispositifs de garantie, de financement, de capital investissement et d'accompagnement. Ce programme vise essentiellement les très petites entreprises, les petites et moyennes entreprises, les jeunes porteurs de projets et jeunes entreprises innovantes et les autoentrepreneurs.

Dans ce cadre, les Banques se sont fortement mobilisées pour le financement et l'accompagnement des entreprises éligibles. En particulier, les Banques Publiques à savoir ABB et GCAM ont joué un rôle primordial notamment dans le cadre de leur partenariat relatif à la mise en œuvre du financement accordé pour l'entrepreneuriat dans le monde rural « AL MOUSTATMIR AL QARAWI ».



PÉRIMÈTRE DE LA CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DU FINANCEMENT ACCORDÉ

POUR L'ENTREPRENEURIAT DANS LE MONDE RURAL « AL MOUSTATMIR AL QARAWI »

La Convention relative à la mise en œuvre du financement accordé pour l'entrepreneuriat dans le monde rural « AL MOUSTATMIR AL QARAWI » définit les modalités de mise à disposition, d'utilisation et de remboursement de la ligne de financement apportée par le Fonds Hassan II au titre de la convention relative à la contribution du Fonds Hassan II pour le financement de l'entrepreneuriat dans le monde rural signée ce jour, ainsi que les engagements des Parties.

Le financement est utilisé par le Crédit Agricole du Maroc afin de financer, à un taux maximal de 1,75%, l'entrepreneuriat dans le monde rural, à savoir les très petites entreprises, les petites entreprises, les jeunes porteurs de projets, les jeunes entreprises innovantes, les autoentrepreneurs, et les petites exploitations agricoles (personnes physiques ou personnes morales). L'activité agricole peut être soit une création nouvelle soit une reconversion significative de l'exploitation, soit un investissement innovant ou permettant une modernisation de l'activité. Sont également éligibles les futurs projets bâtis sur l'opération de melkisation des terres collectives dites « soulaliyates ».

Pour les projets agricoles, la typologie des projets éligibles doit être compatible avec les orientations gouvernementales du plan de développement agricole national.

La convention de partenariat signée entre le Crédit Agricole du Maroc et Al Barid Bank prévoit la distribution des crédits du Crédit Agricole du Maroc destinés aux TPME et aux auto-entrepreneurs à travers le réseau rural de Al Barid Bank.

Le tableau de bord se présente comme suit :

TABLEAU DE BORD DE SUIVI DU LEVIER « OFFRES BANCAIRES » À FIN 2020

	Etat d'avancement		Prochaines étapes
	2019	2020	
1 Chantier 1 : Adaptation des offres Développer des offres adaptées aux populations cibles	5%	20%	1. Lancer l'étude auprès des ruraux (Action portée par le GPBM). 2. Finaliser la phase de diagnostic de l'étude « agri-finance ».
2 Chantier 2 : Développement du réseau rural Mettre en place les mesures nécessaires pour accélérer le développement du réseau bancaire dans le milieu rural	15%	30%	1. Finaliser la segmentation de zones rurales sur la base de la cartographie établie par BAM. 2. Finaliser le cadrage de l'expérience pilote de la plateforme d'accompagnement des ruraux.
3 Chantier 3 : Cadre incitatif pour le crédit aux TPE Créer un cadre incitatif pour le crédit aux TPE et définir des modalités d'accompagnement pour la création et la structuration des TPE	20%	20%	1. Lancer le processus de sélection d'experts pour accompagner les Banques dans le cadrage des mesures de ce chantier compte tenu du programme Intelaka.
4 Chantier 4 : Communication et éducation Mettre en place un plan d'éducation financière ayant par objectif de promouvoir la connaissance de l'offre chez les populations cibles	10%	10%	1. Cartographier les initiatives du secteur bancaire & FMEF en matière d'éducation financière



II-6. Outils facilitant le financement

L'accès au financement représente une des problématiques soulignées par les TPME en tant que barrière principale à leur création et développement et ce, malgré leur poids dans le tissu économique et leur rôle moteur dans le développement.

Pour faire face à ce défi, la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière s'est inscrite dans la poursuite des efforts de l'écosystème financier et a défini les catalyseurs à mobiliser pour faciliter l'accès au financement pour la TPE et les start-ups tout en mobilisant les acteurs pour le développement de nouveaux instruments de financement alternatif en faveur de ces segments. Il s'agit de :

- L'accélération de l'évolution du périmètre du Credit Bureau à travers la revue de son cadre légal et réglementaire tout en veillant à l'accompagnement des opérateurs et des populations cibles ;
- Le développement des outils améliorant l'usage des contreparties via des registres des sûretés mobilières et immobilières élargissant le périmètre des biens éligibles en tant que garantie du financement alloué ;
- La définition de mécanismes additionnels de financement des TPE & Start-ups s'appuyant sur les marchés de capitaux ;
- La définition d'incitations au financement des start-ups à même de les rendre plus attractives et de stimuler les investisseurs.

a. Evolution du cadre des Credit Bureaux

Consciente de l'impact direct et positif d'un système d'information financière efficace sur l'octroi des crédits et la promotion du financement de l'économie du pays, Bank Al-Maghrib, a depuis 2009, confié la gestion de la centrale des risques de crédit à deux¹¹ Bureaux d'Information sur le Crédit (BIC) dans le cadre de contrats de gestion déléguée.

Au vu des retombées de la mise en œuvre de cette délégation tant au plan national qu'international, Bank Al-Maghrib a ancré la nécessité des BIC dans la culture des établissements financiers pour améliorer l'accès au crédit.

Partant du retour d'expérience en la matière, il a été jugé opportun de renforcer le rôle des BIC notamment en réponse aux limites identifiées et compte tenu des nouvelles opportunités à explorer découlant de ce qui suit :

- Les seules données fournies par les BIC provenant des établissements de crédit et organismes assimilés placés sous le contrôle de Bank Al-Maghrib ne permettent pas une inclusion financière optimale. En effet, les analyses réalisées sur le plan international indiquent que les « données non-traditionnelles » (Exemples : données de téléphonie mobile, électricité, etc.) sont des éléments clés d'amélioration de la qualité des bases de données des Credit Bureaux et aident à la création d'historiques de crédit et de paiement pour certains segments fragiles de la population n'ayant pas bénéficié d'un crédit formel ;
- La loi bancaire actuelle ne permet pas à Bank Al-Maghrib d'imposer, aux entités qui ne sont pas placées sous sa supervision, le partage des données. Cette limitation constitue un obstacle important à la création d'une information financière fiable au Maroc alors qu'il est unanimement admis que la disponibilité de toute information liée au risque crédit dans tous les secteurs est déterminante pour :

¹¹ Le 2^{ème} Crédit Bureau est entré sur le marché en 2016.

- Fournir le profil financier complet et précis de chaque emprunteur à l'ensemble du système ;
- Elargir et démocratiser l'accès au crédit aux emprunteurs qui n'ont pas encore d'historique crédit en leur permettant d'en construire un et,
- Réduire le coût du crédit.

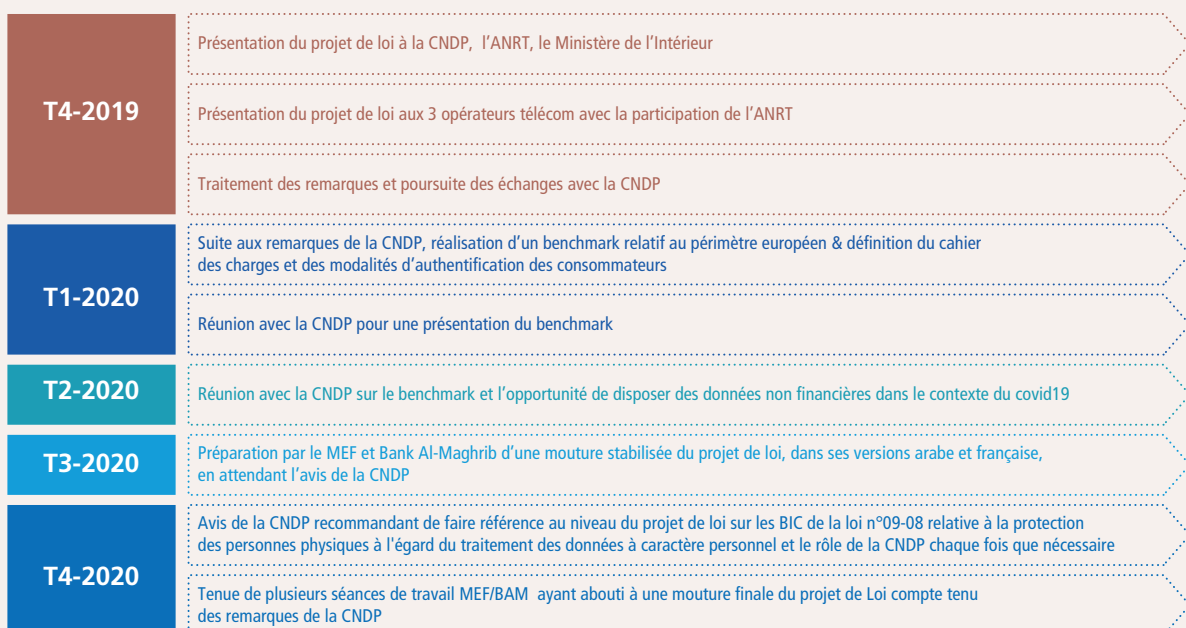
C'est ainsi que le MEF et Bank Al-Maghrib ont lancé conjointement en 2016 les travaux relatifs à la préparation d'un cadre juridique régissant l'activité des BIC qui constitue un outil incontournable pour débloquent le potentiel de financement des TPE.

Ce projet de loi permettra d'impacter positivement l'inclusion financière et d'améliorer davantage l'accès au financement aussi bien pour les particuliers que pour les TPME, à travers la mise à disposition des établissements de crédit des données non financières. En effet, les données alternatives constituent des éléments clés d'amélioration de la qualité des bases de données des BIC et aident à la création d'historiques de paiement permettant ainsi aux établissements de mieux évaluer le risque de crédit des emprunteurs potentiels notamment les segments fragiles de la population exclue ou sous-desservie financièrement.

A cet effet, le projet de loi repose sur quatre principes majeurs, à savoir :

- La réciprocité : l'accès aux données pour les entités non financières est tributaire de leur contribution au système de partage d'information auprès du BIC ;
- Le respect de la confidentialité et la protection des données personnelles conformément aux dispositions de la loi n°09-08 ;
- L'unicité de l'autorité de régulation et de supervision à savoir BAM, en ce qui concerne les BIC. A ce titre, BAM coordonne son action, vis-à-vis des fournisseurs d'informations, avec les autorités de contrôle et de régulation sectorielles concernées et,
- Le consentement qui est un accord explicite et préalable des personnes dont les informations sur le crédit sont réunies et partagées.

DATES CLÉS DU PROCESSUS DE CONCERTATION



Il convient de préciser que ce projet de loi a bénéficié de l'assistance technique de la SFI et a fait l'objet d'une large concertation auprès des différentes parties prenantes notamment le Ministère de l'Intérieur, l'ANRT et la CNDP. Cette dernière a émis son avis, en octobre 2020, sur ce projet de loi et recommande de faire référence à la loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et le rôle de la CNDP chaque fois que nécessaire.

Dans ce cadre, l'année 2020 a été marquée par la réalisation de plusieurs étapes clés :

- La mouture finale du projet de loi, dans ses versions arabe et française, a été validée conjointement par le MEF et Bank Al-Maghrib ;
- La concertation avec les différents partenaires, à savoir l'ANRT, les opérateurs télécom, le Ministère de l'Intérieur ainsi que la CNDP, a été finalisée ;
- Les remarques soulevées par la CNDP ont été prises en charges, et des ajustements ont été apportés au projet de loi.

A ce stade, il y a lieu de mentionner que seule subsiste la présentation du projet de loi au SGG et la prise en charge des éventuelles remarques qui seraient formulées par ce dernier, avant de présenter ledit projet de loi, pour validation au Conseil du Gouvernement, ultime étape avant le versement du texte dans le circuit législatif.

b. Registre des sûretés mobilières

Le registre des sûretés mobilières s'inscrit dans le cadre d'une stratégie visant la simplification des conditions d'accès au financement en faveur des TPME notamment celles qui ne disposent pas de biens immobiliers à hypothéquer.

L'année 2020 a été marquée par la promulgation du cadre légal et réglementaire, l'opérationnalisation du registre électronique et l'accompagnement de l'écosystème à travers différentes actions de formation.

INDICATEURS CLÉS À FIN 2020

Depuis son opérationnalisation au cours du premier trimestre de 2020, le registre électronique a enregistré plus de 104.000 notifications d'inscription de sûretés mobilières, totalisant un montant d'environ 173 milliards MAD. Les principaux indicateurs se présentent comme suit:

- Evolution du nombre de comptes :

	Nombre de Comptes Clients	Nombre d'Utilisateurs
Avril 2020	203	522
Décembre 2020	2 936	3 398

- Répartition du nombre d'opérations par type de sûretés :

Type de sûretés	Part
Crédit bail mobilier	7,74%
L'affacturage à titre de garantie	0,01%
La cession de droit ou de créance à titre de garantie	0,00%
La cession des créances professionnelles à titre de garantie	0,03%
La vente mobilière avec clause de réserve de propriété	0,00%
Le nantissement de l'outillage et du matériel	5,91%
Le nantissement de bien meuble	0,07%
Le nantissement de comptes-bancaires	0,04%
Le nantissement de comptes-titres	0,05%
Le nantissement des créances	0,06%
Le nantissement des produits et des matières	4,53%
Le nantissement du fonds de commerce	81,54%
Le privilège du vendeur	0,01%

- Répartition du montant total par type de sûretés :

Type de transaction	Part (%)
Crédit bail mobilier	5,11%
L'affacturage à titre de garantie	0,01%
La cession de droit ou de créance à titre de garantie	1,72%
La cession des créances professionnelles à titre de garantie	27,42%
La vente mobilière avec clause de réserve de propriété	0,00%
Le nantissement de l'outillage et du matériel	6,39%
Le nantissement de bien meuble	8,20%
Le nantissement de comptes-bancaires	15,57%
Le nantissement de comptes-titres	3,20%
Le nantissement des créances	8,19%
Le nantissement des produits et des matières	4,46%
Le nantissement du fonds de commerce	19,72%
Le privilège du vendeur	0,01%

Dans le cadre de l'accompagnement de l'écosystème, plusieurs sessions de formation et de sensibilisation¹² ont été organisées par le MEF en collaboration notamment avec la SFI, que ce soit en présentiel ou à distance, et ont touché les institutions financières ainsi que la CGEM.

Ces actions seront poursuivies par la DTFE dans le cadre d'un plan de formation spécifique pour 2021 et 2022.

¹² Les sessions ont eu lieu courant les périodes suivantes : Mai 2018, Juin 2019, Novembre 2019 et Décembre 2020.

c. Mécanismes additionnels de financement des TPE

Dans le cadre du chantier relatif aux mécanismes additionnels de financement des TPE, la DTFE, BAM et AMMC ont renforcé leurs efforts pour accélérer le processus de développement du cadre légal et réglementaire du crowdfunding.

En effet, ce projet traduit la détermination des autorités publiques à promouvoir l'inclusion financière des jeunes porteurs de projets dans l'objectif de :

- Soutenir le développement économique et social du pays et,
- Favoriser une meilleure canalisation de l'épargne collective vers de nouvelles opportunités.

A cet effet, le MEF, BAM et AMMC se sont mobilisés courant 2020 pour accélérer, en concertation avec les parties prenantes, le processus d'approbation du projet de loi sur le financement collaboratif « crowdfunding ». Après la présentation du projet de loi au Conseil de Gouvernement le 22 Août 2019, et son examen détaillé par la commission des finances et du développement économique, la Chambre des Représentants a adopté en plénière et à l'unanimité le 11 février 2020 ledit projet.

Par ailleurs, un groupe de travail (MEF, BAM, AMMC) a été mis en place pour la préparation des textes d'application de ladite loi. Ce groupe de travail bénéficie d'une assistance technique mobilisée dans ce sens.

PRÉSENTATION DU PROJET DE LOI SUR LE CROWDFUNDING

La mise en place d'un cadre juridique régissant les activités de financement collaboratif s'inscrit dans le cadre des efforts des pouvoirs publics pour le renforcement de l'inclusion financière des jeunes porteurs de projets, pour l'appui au développement économique et social et pour la canalisation de l'épargne collective vers de nouvelles opportunités.

Ainsi, le cadre juridique relatif au financement collaboratif devra contribuer notamment à :

- La mobilisation de nouvelles sources de financement au profit des TPME et des jeunes porteurs de projets innovants ;
- La participation active des financeurs potentiels aux projets de développement du pays via un mécanisme de financement simple, sécurisé et transparent et
- Le renforcement de l'attractivité et du rayonnement de la place financière du pays.

La loi relative au financement collaboratif a ainsi pour objet de définir le cadre juridique de l'exercice, par les sociétés de financement collaboratif (SFC), des différentes formes de financement collaboratif. A cet effet, elle établit un dispositif complet de régulation de ces activités qui comprend notamment :

- La création du statut de gestionnaire de plateformes de financement collaboratif (PFC) en l'occurrence, la SFC ;
- La définition du dispositif d'agrément des SFC et de supervision des activités de financement collaboratif, assuré par Bank Al Maghreb pour les activités de prêt et de don, et par l'AMMC pour les activités d'investissement ;
- La définition des procédures et des modalités de création et de fonctionnement des PFC ;
- La définition des engagements et des obligations de la SFC notamment, en matière d'information du public, de publicité, de reporting, etc. ;
- La définition des règles à respecter en matière de vérification préalable des projets à financer, de sécurisation des transferts et de protection des contributeurs ;
- L'établissement de plafonds en termes de montants à lever par projet et par contributeurs pour les différentes formes de financement ;
- L'introduction d'une nouvelle catégorie d'investisseurs notamment les investisseurs providentiels (Business Angels) ;
- La définition de règles spécifiques à chacune des trois formes de financement collaboratif.

Pour la supervision et le contrôle de l'activité, le projet de loi, désigne l'AMMC pour les opérations de prise de participation et Bank Al-Maghrib pour les activités de prêt rémunéré ou gratuit ou de don.

La loi prévoit 29 textes d'application (arrêtés et circulaires) qui se présentent comme suit :

- 12 textes d'application relevant du Ministère chargé des Finances ;
- 10 textes d'application relevant de Bank Al-Maghrib et,
- 7 textes d'application relevant de l'AMMC.

Pour compléter le dispositif d'encadrement de cette nouvelle activité, des textes d'application sont prévus et se trouvent dans un stade avancé d'élaboration dans le cadre d'un groupe de travail conjoint composé du MEF, Bank Al-Maghrib et l'AMMC.

A ce titre, BAM a progressé dans l'élaboration des projets de textes d'application portant sur le crowdfunding prêt et don. Ces textes portent notamment sur l'instruction de la demande d'agrément de la SFC, ses rôles, engagements et obligations en termes d'information du public, les modalités de réalisation des opérations de financement collaboratif, les clauses contractuelles encadrant ces opérations ainsi que la mise en place d'un système de contrôle interne approprié pour la SFC.

L'AMMC, pour sa part, a élaboré un projet de circulaire qui fixe pour l'essentiel, les conditions d'agrément des plateformes de financement collaboratif de catégorie investissement, les modalités d'information des contributeurs et, de façon plus générale, les conditions matérielles de déploiement de l'activité par les sociétés de financement collaboratif. Le projet de circulaire est finalisé et sera introduit dans le circuit d'adoption.

Par ailleurs, le MEF a exploré de nouveaux instruments de financement notamment :

- Le **fonds de titrisation** dans l'objectif de l'adapter davantage au contexte et aux objectifs escomptés. En effet, le Maroc a été parmi les premiers pays de la région à mettre en place un cadre de régulation des opérations de la titrisation synthétique. Ce nouveau cadre, instauré en 2020, élargit les modalités de gestion des risques et apporte de nouvelles alternatives en matière de structuration des opérations de titrisation;
- Les **fonds de dettes** : Un diagnostic approfondi a été réalisé courant 2020 dans le cadre du programme J-CAP de la Banque Mondiale sur le financement des TPME par le marché des capitaux dans le cadre de la diversification des instruments de financement. Le MEF, en concertation avec les parties prenantes, prévoit de mettre en place un cadre réglementaire relatif aux fonds de dettes dédiés au financement des PME. Ce mécanisme permettra d'offrir aux investisseurs une nouvelle classe d'actifs.

d. Incitations au financement des start-ups

Afin de stimuler l'écosystème des start-ups, les efforts déployés se sont matérialisés par :

- **Incitations fiscales** : La LDF 2020 a introduit de nouveaux avantages en faveur des start-ups notamment à travers la revue à la hausse du plafond de la participation ouvrant droit à la réduction d'impôt au profit des investisseurs dans les start-ups qui est passé de 200 000 à 500 000 dirhams ;
- **Adaptation des structures juridiques** à travers un projet d'amendement du régime appliqué au SAS dans le cadre de la loi 17-95 portant sur la SA pour la simplification du cadre juridique et en particulier à la création des start-ups ;
- **Accompagnement des start-ups** : Courant 2020, le MEF a entrepris de nombreuses initiatives visant le renforcement des capacités et le soutien des start-ups à travers l'organisation de boot camp au profit de près de 40 start-up, la constitution de 4 réseaux de Business Angels et le développement d'une boîte à outils offrant du conseil juridique et de l'accompagnement pour la prise de participation ;
- **Atténuation des effets de la crise Covid-19** : Pour atténuer les effets de cette crise et venir en aide à l'écosystème de l'entrepreneuriat innovant (start-ups et structures d'accompagnement) en difficulté, des mesures ont été prises par le MEF et ce, au titre du Fonds Innov Invest « FI » , visant à court terme :
 - La préservation des structures labellisées dans ledit écosystème et soutien de leurs capacités pour le déploiement des activités d'accompagnement des projets innovants ainsi que,

- Le renforcement du financement d'une partie des start-ups bénéficiaires du « FIL » en vue d'accroître leur résilience.
- Ces mesures concernent notamment :
 - Le déblocage par la CCG, sur demande de chaque structure labellisée, d'une avance sur l'assistance technique de l'équivalent de 4 mois de l'enveloppe annuelle de cette assistance,
 - L'attribution d'une enveloppe supplémentaire, sous forme d'assistance technique additionnelle afin de couvrir les coûts liés aux prestations au titre du FIL,
 - La mise en place de financements additionnels exceptionnels sous forme de prêts d'honneurs.

e. Tableau de bord du levier « Outils d'aide au financement »

Le tableau de bord de suivi des chantiers relatifs au 5^{ème} levier de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière se présente comme suit :

TABLEAU DE BORD DE SUIVI DU LEVIER « OUTILS D'AIDE AU FINANCEMENT » À FIN 2020				
		Etat d'avancement		Prochaines étapes
		2019	2020	
1	Chantier 1 : Evolution du Credit Bureau Accélérer l'évolution et l'augmentation du périmètre du Credit Bureau	25%	35%	1. Etablir la note de présentation du projet de loi et le soumettre au SGG 2. Planifier une journée d'étude pour le Parlement
2	Chantier 2 : Registres pour améliorer l'usage des contreparties Accélérer le développement des outils améliorant l'usage des contreparties	40%	60%	1. Lancer les travaux sur le RNA et le registre national des garanties (immobilières, mobilières et personnelles) 2. Tenir une réunion avec les parties prenantes
3	Chantier 3 : Mécanismes additionnels de financement des TPE & Start-ups Déployer de nouveaux mécanismes de financement pour les TPE s'appuyant sur les marchés de capitaux	50%	65%	1. Crowdfunding: Tenir la réunion de concertation pour finaliser les texte réglementaires 2. Titrisations et fonds de dette: Etablir et adopter l'arrêté ministériel et décret
4	Chantier 4 : Incitations au financement des start-ups Mettre en place des mesures de soutien aux nouveaux financements des start-ups	30%	50%	1. Approuver l'amendement de la loi sur SAS 2. Planifier la mise en œuvre de la mesure sur l'acculturation d'une nouvelle génération des start-up

II-7. Dématérialisation des paiements

La dématérialisation des paiements représente un levier primordial pour stimuler l'adoption des services financiers par les Marocains tout en mettant en avant les gains à en tirer en termes de coûts et de temps.

Pour ce faire, la feuille de route de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière définit trois chantiers y afférents :

- La dématérialisation des aides sociales ;
- La suppression du chèque au porteur, et
- La digitalisation des flux privés phares.

Courant 2020, même si les travaux du groupe de travail « Dématérialisation des Paiements » ont été suspendus en raison des contraintes liées au contexte Covid-19, le CPC s'est mobilisé pour le lancement des prérequis notamment la cartographie des flux Etat-Usager et des flux Privé-Privé qui vise à identifier les quick-wins et à affiner la planification des mesures de dématérialisation.

A cet effet, le CPC a inscrit ce levier en tant qu'une des composantes du projet portant sur la protection sociale pour la résilience lancée suite aux Hautes Instructions de Sa Majesté et piloté par le MEF.

AXES DU PROJET « PROTECTION SOCIALE »

Lancé dans le cadre du programme d'assistance technique de la Banque Mondiale, le projet de la protection sociale est axé autour :



Par ailleurs, les efforts de dématérialisation des paiements des aides gouvernementales se sont matérialisés particulièrement par la signature, le 10 décembre 2020, d'un protocole d'accord visant la digitalisation des transferts des bourses scolaires au profit des ménages bénéficiaires du programme « TAYSSIR » par le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Economie Verte et Numérique, Bank Al-Maghrib et le GP2M.

Cette initiative s'est inscrite dans la volonté d'accélérer la pénétration du Paiement Mobile auprès des ménages bénéficiaires des bourses scolaires en leur offrant la possibilité de recevoir les fonds, sans délais et sans coûts de déplacement, au niveau de leurs comptes de paiement ou bancaires. Ces fonds pourront ainsi être utilisés pour le paiement des achats des biens et services auprès des commerçants de proximité, ou être retirés auprès du réseau des EP ou des Banques.

Dans ce cadre, les acteurs de ladite initiative se sont focalisés sur le cadrage de la première phase de mise en œuvre du partenariat, suivant une approche progressive qui repose sur le lancement d'une expérience pilote au niveau de quatre sites (Fès, Meknès, Benguerir et Azilal) qui sera généralisée à l'ensemble des régions du Royaume à horizon 2022.

Le projet de dématérialisation du programme « TAYSSIR » est accompagné de mesures spécifiques de communication et d'éducation financière auprès des commerçants et des bénéficiaires et repose sur une étroite collaboration entre les parties prenantes.

II-8. Education financière

Les études et recherches menées à travers le monde démontrent l'étroite corrélation entre l'éducation financière et l'inclusion financière. En effet, le manque de connaissances sur les services financiers et sur leur adéquation à des besoins particuliers, le faible niveau de confiance ainsi que le manque de compétences pour l'utilisation de ces services représentent des obstacles majeurs à l'inclusion financière.

Dans son rapport « Promoting Financial Inclusion through Financial Education, policies and practice, 2013 », l'OECD/INFE précise que « Les politiques d'éducation financière pour l'inclusion financière visent généralement à renforcer un segment de services financiers émergent ou à fournir aux consommateurs la protection et les compétences dont ils ont besoin pour opérer au sein du marché financier existant d'une manière qui favorise leur propre bien-être financier et leurs opportunités ».

Alignée sur cette vision, la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière a inscrit l'éducation financière en tant qu'axe transversal des travaux des différents groupes de travail rappelant ainsi le rôle qu'elle peut jouer dans le déploiement des différents instruments de l'inclusion financière (Paiement Mobile, Microfinance, Assurance Inclusive, Offres Bancaires, Outils d'aide au financement et dématérialisation des paiements).

a. Démarche pour la mise en œuvre du levier « Education Financière »

Dès le démarrage des travaux de mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière, des besoins diversifiés en éducation financière ont été relevés par les groupes de travail au niveau des différents leviers. En effet, des programmes spécifiques d'éducation financière s'avèrent nécessaires pour développer l'usage des offres adaptées, à travers le développement des compétences financières des cibles et segments visés par chaque levier. A la diversité des besoins par levier s'ajoute la diversité des cibles identifiées prioritaires pour chaque levier et retenues ainsi au niveau du Plan Stratégique d'Éducation Financière à savoir les Ruraux, TPE, Femmes et les Jeunes de moins de 25 ans.

Compte tenu des spécificités du processus d'éducation financière, en termes de transmission des connaissances et des compétences visant un changement pérenne de comportements et d'attitudes par rapport aux décisions financières et à l'usage des services financiers appropriés, l'approche adoptée pour le levier « Education financière » s'appuie sur :

- Une analyse approfondie des besoins des populations cibles ;
- Un bilan des initiatives réalisées en matière d'éducation financière par les différents intervenants de chaque levier et,
- Une identification des parties prenantes du plan d'actions « Education financière » par levier, en favorisant la collaboration public-privé et la coordination par la Fondation Marocaine d'Education Financière « FMEF » et les autorités publiques concernées.

Les travaux sur l'axe « Education financière » au niveau des leviers ont été conditionnés par le niveau d'identification des besoins en éducation financière ainsi que par l'avancement des travaux découlant des chantiers du même levier. Étant un levier transversal et fondamental pour les autres leviers et ayant pour cibles prioritaires toutes les cibles identifiées pour la stratégie, l'approche adoptée a consisté en le recoupement entre les populations prioritaires à adresser et les leviers en termes de contenus, de sujets et de messages à définir et à diffuser. Plusieurs programmes ont été ainsi conçus, sous différents formats (présentiel, digital, en ligne...), de consistances et niveaux différents (information, formation, accompagnement), et de canaux de transmission diversifiés en fonction des objectifs et des segments ciblés.

Courant 2020, la FMEF a assuré les premières campagnes d'information et de sensibilisation des populations, inscrites au niveau des plans d'actions des leviers et ce, à travers ses programmes d'éducation financière radio et digitaux autour de sujets relatifs aux leviers :

- Assurance inclusive ;
- Paiement Mobile ;
- Microfinance ;
- Outils facilitant le financement des TPE & Start-ups.

De même, la FMEF a développé des modules et de contenus génériques au sujet de ces trois leviers, qui vont être intégrés dans ses programmes de formation « Education Financière de base » et « Education Financière de l'Entrepreneur » avec les déclinaisons nécessaires en termes de format et de niveau.

Parallèlement, les travaux de développement nécessaires se poursuivent pour répondre aux besoins des programmes par cible et/ou levier.

b. Développement de l'éducation financière par cible

Étant en alignement avec la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière, le Plan Stratégique d'Éducation Financière (2019-2023) a retenu les mêmes populations cibles prioritaires et a défini des orientations visant le développement de programmes adaptés cible-levier. En effet, dans la vision de ce plan, l'Éducation Financière comprend aussi bien les actions visant à favoriser l'adoption des produits financiers formels que celles dont la vocation est de préparer le citoyen pour une utilisation raisonnée pour répondre à ses besoins et en tirer profit.

Cette vision se traduit notamment dans la définition de segments prioritaires pour le ciblage des actions, segmentation qui se base sur les cibles de la stratégie en tenant compte des recommandations des groupes de travail chargés du déploiement des leviers de la stratégie.

Cette priorisation des cibles se traduit par le développement de programmes de formation et de sensibilisation dédiés. Elle se traduit également par l'identification de partenariats ciblés et porteurs, des programmes nationaux visant l'autonomisation économique de ces cibles en vue d'y intégrer les modules de formation en éducation financière adaptés.

S'agissant de la **TPE**, au cours de 2020, la FMEF a poursuivi ses travaux pour le développement du programme « Education Financière pour l'Entrepreneur » à travers le développement de nouveaux modules pédagogiques sur les thèmes :

- Moyens de paiement pour l'Entrepreneur ;
- Paiement mobile ;
- Risques et assurances.

PROGRAMME « EDUCATION FINANCIÈRE POUR L'ENTREPRENEUR »

Lancé en 2019, le programme « Education Financière pour l'Entrepreneur » a été développé dans un cadre participatif associant les parties prenantes de l'écosystème financier dont les premiers fruits se sont matérialisés par un lot de 4 modules :

- Gestion de la trésorerie de mon entreprise ;
- Elaboration et gestion du budget de mon entreprise ;
- Financements adaptés pour mon entreprise ;
- Préparation du dossier de demande de crédit pour mon entreprise.

Suite à plusieurs ateliers de travail organisés avec les régulateurs (Bank Al-Maghrib et ACAPS), la FMEF a également développé les modules relatifs au Paiement Mobile, moyens de paiement et à l'Assurance, déployés courant 2020.

En effet, ces modules ont fait l'objet de séances de formation test aussi bien auprès de groupes de formateurs que de bénéficiaires finaux, agissant dans diverses conditions, échantillon d'entrepreneurs de différents profils (femme/homme, TPE/ME/AGR/AE...). Ces tests ont pour objet d'évaluer le fond et la forme de ces modules et de s'assurer de la pertinence du parcours utilisateur choisi, mais aussi du niveau du langage et des explications fournies avant de passer à un déploiement de masse.

Tenant compte de l'étendu des besoins en éducation financière pour l'entrepreneur, aussi bien par rapport aux contenus que la diversité des besoins et la disparité des conditions de déploiement des sessions de formation, la FMEF a lancé en Juin 2020 les travaux de développement de la version e-learning de son programme EF-Entrepreneur, visant également à enrichir davantage le dispositif actuel de formation en diversifiant les méthodes et approches pédagogiques.

Au total, le premier lot de ce programme comptera huit modules qui tiennent compte des spécificités des segments d'entrepreneurs visés par la FMEF :

- Mieux gérer sa trésorerie ;
- Etablir son budget ;
- Financements adaptés ;
- Préparer son dossier de crédit ;
- Moyens de paiement ;
- Paiement mobile ;
- Assurance pour mon entreprise ;
- Financement par le microcrédit.

La finalisation de ce programme E-learning et la conduite des premiers déploiements-test sont programmées en 2021 ainsi que la conception et le développement d'une plateforme e-Learning dédiée.

Concernant les **Jeunes de 15-24 ans**, parallèlement à son programme annuel développé dans le cadre de l'événement international Global Money Week¹³, la FMEF a poursuivi en 2020 ses travaux avec ses membres et partenaires pour la mise en œuvre du plan d'actions EF de cette cible qui s'articule autour des chantiers suivants :

¹³ Organisée annuellement, cette initiative consiste en l'organisation à l'échelle nationale d'actions d'éducation financière auprès des jeunes.

- Intégration de l'EF dans les curricula des établissements de formation aux métiers de l'artisanat (53 à travers le pays) ;
- Déploiement du programme de formation e-learning sur les fondamentaux des services financiers (CISI) auprès des élèves et étudiants du cycle supérieur et ce, dans le cadre d'une convention FMEF-Bourse de Casablanca ;
- Intégration des modules d'éducation financière de base dans les programmes d'alphabétisation de l'ANLCA (Jeunes alphabétisés, détenus et bénéficiaires d'alphabétisation fonctionnelle)

Par ailleurs, adoptant une **approche genre** dans les orientations de ses programmes depuis le choix des partenariats jusqu'à la définition des contenus et des conditions de déploiement, la FMEF a poursuivi ses initiatives courant 2020, malgré les contraintes liées à la Pandémie Covid 19, qui ont profité à un pourcentage important de femmes parmi les populations touchées, que ce soit à travers des programmes dédiés ou globaux. Ainsi sur les 6 645 entrepreneurs (TPE, Auto-entrepreneurs, micro-entrepreneurs, mono artisans, coopératives) ayant suivi des formations en éducation financière, 54% sont des femmes appartenant à différentes catégories socio-professionnelles et tranches d'âge. Par ailleurs, au cours de 2020, 98 000 bénéficiaires des programmes d'alphabétisation, dont 90% sont des femmes, ont été sensibilisés à l'éducation financière sur les sujets de gestion budgétaire, les services bancaires, l'épargne et les assurances.

La population rurale bénéficie également d'un intérêt particulier de la part de la FMEF. Cette dernière tient compte de la priorisation des ruraux dans les programmes visant le développement des compétences de cette cible qu'il s'agisse de programmes globaux ou spécifiques. En 2020, les travaux avec les partenaires ont porté sur l'adaptation du programme « Education Financière de l'Entrepreneur » à la TPE et aux entrepreneurs travaillant dans le rural, tenant compte des besoins spécifiques en éducation financière identifiés chez les segments prioritaires de cette cible.

L'INTÉGRATION DES CIBLES DE LA STRATÉGIE NATIONALE D'INCLUSION FINANCIÈRE DANS LES PROGRAMMES DIGITAUX D'ÉDUCATION FINANCIÈRE

La priorisation des cibles de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière est un point focal privilégié par la FMEF dans le développement de ses programmes digitaux d'éducation financière aussi bien pour l'introduction de messages adaptés aux différents segments et cibles que par rapport au format choisi ainsi que le suivi des statistiques des réalisations et le recrutement de « fans » ou d'« utilisateurs » des dispositifs digitaux et réseaux sociaux.

Ainsi, la campagne « Radio et digitale » baptisée « RDV avec la culture financière » qui s'est étalée sur 6 mois a permis ce qui suit :

- Recruter 5 626 nouveaux fans de manière organique, portant ainsi le nombre total des fans de la page FMEF sur Facebook à 39 987 dont 38% de femmes ;
- Toucher plusieurs tranches d'âge : 18-24 ans (60%), 25-34 ans (24%) et 35-44 ans (9%) ;
- Elargir les portées des publications sur Instagram à plus de 2,9 millions et,
- Atteindre, via Instagram, les tranches d'âge suivantes : 18-24 ans (28%), 25-34 ans (52%) et 35-44 ans (14%) dont 24% des femmes.

c. Développement de programmes transversaux d'information et de sensibilisation

Compte tenu des circonstances limitantes imposées par la pandémie de la Covid 19, le développement de programmes digitaux de sensibilisation en éducation financière a constitué le pilier du déploiement agile proposé par la FMEF en 2020, visant la dissémination rapide et à large échelle de messages adaptés sous divers formats et à l'attention de différents segments des cibles prioritaires. En effet, pour le développement de ces programmes, une attention particulière a été portée aussi bien aux messages des leviers de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière et à leur adaptation par segments et cibles.

C'est ainsi que la FMEF a conduit, en réponse au contexte de la pandémie Covid 19, une campagne digitale du 26 mai au 19 juillet, ayant comme but de mieux informer et d'accompagner les différentes cibles à préparer de manière adaptée les décisions financières importantes qu'elles sont amenées à prendre.

Les sujets abordés pour les particuliers et les ménages ont concerné les thématiques ci-après :

- Gestion adaptée du budget ;
- Gestion de l'épargne, notamment l'épargne d'urgence ;
- Gestion des crédits et les recours possibles ;
- Communication avec son partenaire financier et rôle des médiateurs.

Pour les entrepreneurs, les sujets abordés ont permis de répondre aux principales questions que pourrait se poser la majorité de cette cible en cette période :

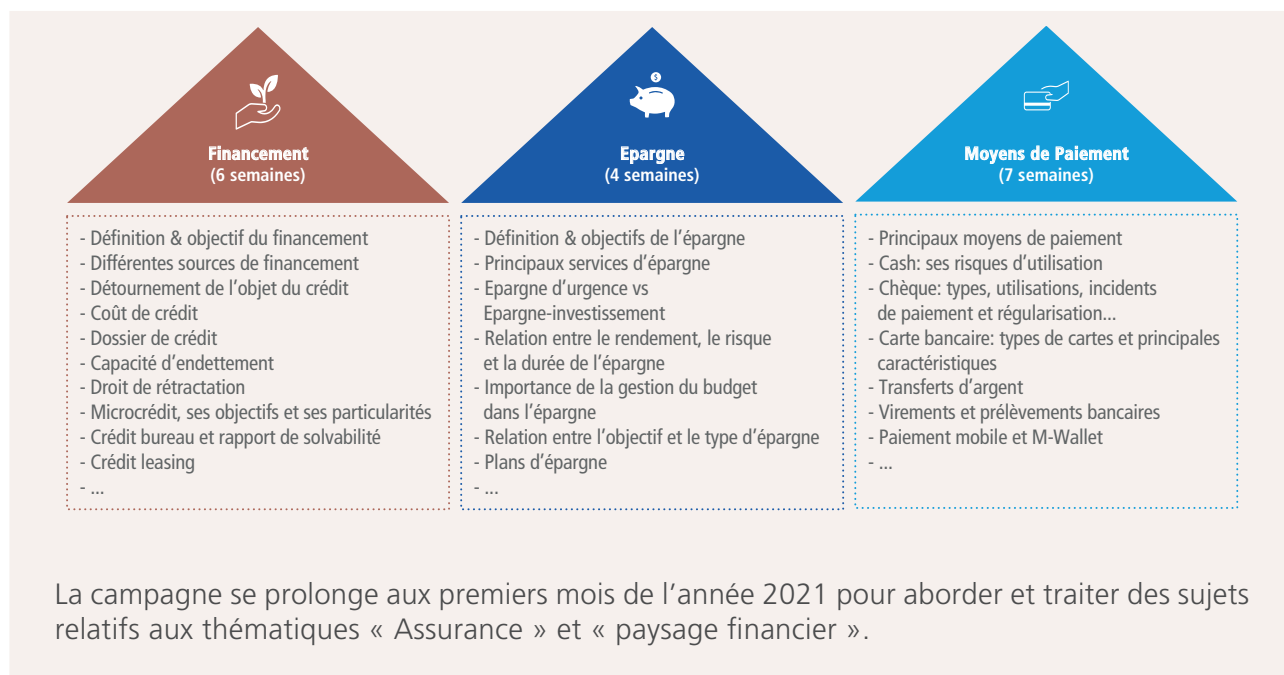
- Evaluation de l'impact financier de la crise COVID-19 sur la trésorerie et le budget de l'entreprise ;
- Anticipation de ses besoins de financement et élaboration d'un plan de trésorerie adaptée ;
- Optimisation des mesures gouvernementales disponibles ;
- Communication avec son partenaire financier.

Des contenus sous différents formats ont ainsi été préparés et diffusés via différents canaux en vue de permettre une large couverture des segments ciblés.

RENDEZ-VOUS AVEC LA CULTURE FINANCIÈRE

A partir du mois de septembre 2020, la FMEF a lancé une grande campagne pluri-média (radio et réseaux sociaux) qui vise la sensibilisation des citoyens et le développement de leurs connaissances sur divers concepts financiers. Cette campagne avait également pour objectif de contribuer aux efforts d'inclusion financière des différentes cibles prioritaires (TPE, femmes, jeunes et population rurale) en maximisant la couverture, sur tout le territoire du Royaume, à travers un contenu ludique et des messages pratiques, tenant compte des particularités de chaque cible.

Programmée sur six mois, cette campagne a permis de traiter au titre de l'année 2020, les trois thématiques suivantes :



Ci-après les chiffres clés reflétant les réalisations de la Fondation malgré le contexte difficile :

BÉNÉFICIAIRES DES PROGRAMMES D'EDUCATION FINANCIÈRE : RÉALISATIONS DE 2020

Pour les formations :

Femmes	2 510 (*)
Micro-entrepreneur	3 797
- 25 ans	2 631
Ruraux	663 (*)
Bénéficiaires des programmes d'alphabétisation (jeunes, femmes, ruraux, détenteurs d'AGR)	98 000(**)

S'agissant de la répartition des bénéficiaires par canal :

Campagnes de sensibilisation organisées avec les partenaires de la FMEF	1 860
Campagne Radio	20M (***)
Réseaux sociaux	11.5M

*sur la base des retours des partenaires de la FMEF ayant renseigné le questionnaire d'évaluation.

** En se basant sur le matériel audiovisuel produit par l'ANLCA en collaboration avec la FMEF.

***Audience cumulée à travers 4 chaînes de radio choisies pour la campagne « RDV avec la culture financière »

II-9. Data et mesure

Afin de suivre l'évolution de l'inclusion financière des populations cibles (Femmes, jeunes de moins de 25 ans, ruraux et TPE) tout en tenant compte de l'avancement du déploiement de la feuille de route, le groupe de travail « Data & Mesure » a défini les actions requises pour répondre aux besoins en termes de data découlant du dispositif de suivi & évaluation de la stratégie. Ces mesures sont planifiées dans le cadre des chantiers suivants :

- **Mesure des deux dimensions « Accès » et « Usage » de l'inclusion financière** en capitalisant sur les indicateurs existants et en enrichissant le dispositif à travers la mise en place de nouveaux indicateurs. Pour ce faire, le développement des synergies notamment avec le HCP sur les enquêtes de terrain représente un quick-win ;
- **Suivi de la dimension « Qualité »** à travers des indicateurs spécifiques portant sur les produits phares d'inclusion. Il s'agit notamment du suivi des réclamations des clients des institutions financières et de l'éducation financière ;
- **Fiabilisation des données** en s'appuyant sur l'expertise internationale et la collaboration avec les institutions financières ;
- **Mesure de l'impact des instruments mis en œuvre dans le cadre de la stratégie sur les populations cibles.** Dans ce cadre, il est prévu de définir les méthodologies des études d'impact à conduire sur les différents leviers.

Courant 2020, les travaux se sont focalisés sur la mise en place d'un nouveau reporting relatif aux comptes de paiement, la correction de la multi-détention des comptes de paiement, la fiabilisation des informations sur les entreprises ventilées par « genre » ainsi que le cadrage d'une enquête du côté de la demande sur la perception et l'utilisation des produits d'assurance.

a. Mise en place du reporting relatif aux comptes de paiement

Suite à l'opérationnalisation des EP, un reporting sur l'accessibilité et l'utilisation des services de paiements a été mis en place par Bank Al-Maghrib qui couvre :

- Les points d'accès des EP y compris le réseau des agents principaux et détaillants ;
- La pénétration des comptes de paiement par catégorie en termes de nombre et de montant ;
- La répartition des comptes de paiement par catégorie et par genre du détenteur.

Dans ce cadre, l'accompagnement des EP a été assuré par Bank Al-Maghrib pour planifier les étapes de la collecte des données requises et la production du reporting compte tenu des contraintes internes desdits établissements.

Parallèlement, Bank Al-Maghrib a initié les réflexions autour des solutions éventuelles pour la correction des doublons des comptes de paiement et l'identification du genre des détenteurs.

b. Fiabilisation des données sur le « genre » des entreprises

Dans le cadre de ses politiques d'inclusion financière, Bank Al-Maghrib a mis en place en 2013 des reportings dédiés à l'inclusion financière permettant le suivi des deux dimensions « Accès » et « Usage » suivant plusieurs critères y compris la répartition par genre.

Depuis, les Banques partagent de façon semestrielle les reportings renseignés qui représentent la source principale de calcul des indicateurs d'inclusion financière produits par Bank Al-Maghrib.

Suite à l'analyse des données recueillies, Bank Al-Maghrib a jugé opportun d'accompagner les Banques pour la fiabilisation des données sur les entreprises ventilées par genre conformément aux critères arrêtés pour l'identification du genre. Cette action est inscrite dans le cadre d'un partenariat entre Bank Al-Maghrib et la SFI portant sur la promotion de l'inclusion financière des femmes au Maroc.

TRAVAUX ASSOCIÉS À LA FIABILISATION DES DONNÉES SUR LE « GENRE » DES ENTREPRISES

Bank Al-Maghrib définit le genre des entreprises suivant deux critères principaux « le capital social » et la « présidence de l'entreprise ». Une entreprise appartenant à une femme est celle :

- Acquisée par une femme ou des femmes à plus de 51% de son capital ou
- Acquisée par une femme ou des femmes à plus de 20% de son capital et ayant une femme comme présidente ou vice-présidente ou plus de 30% des membres du conseil d'administration sont des femmes.

S'agissant des TPE et PME, Bank Al-Maghrib retient le genre du promoteur de l'affaire ou du représentant légal de la société vis-à-vis de la Banque.

Adoptée depuis 2013, cette définition sert de référence pour le secteur bancaire à travers la définition de critères communs pour l'identification du « genre » des entreprises. Pour mieux comprendre les contraintes rencontrées par les Banques dans la mise en application de la définition, un questionnaire leur a été adressé et a permis de recenser leurs pratiques en la matière ainsi que les barrières entravant l'identification du genre des entreprises.

Partant des réponses collectées, un atelier de renforcement des capacités a eu lieu le 29 septembre 2020 et a permis de rappeler l'importance de la définition des données ventilées par genre pour mieux servir le segment des entreprises féminines. Organisé en collaboration avec la SFI, l'atelier a mis l'accent sur les bonnes pratiques pour mesurer, de façon fiable, des indicateurs d'inclusion financière par genre.

Suite à l'atelier, un planning des réunions avec les Banques a été établi pour les accompagner dans le processus de collecte et/ou de fiabilisation des données pour la production des reportings conformément à la définition de Bank Al-Maghrib.

c. Suivi de la dimension « Qualité »

Les travaux de mise en œuvre des actions relatives à la dimension « Qualité » se sont focalisés, courant 2020, sur la mise en place d'un baromètre de la « Capacité Financière » qui vise à évaluer le comportement financier des particuliers et des micro-entrepreneurs. A cet effet, le MEF, BAM et la FMEF ont lancé le processus de recrutement d'un bureau d'études afin de les accompagner dans la conception des outils du baromètre et la conduite d'une enquête auprès d'un échantillon représentatif pour la collecte des données sur les connaissances, compétences, attitudes et comportements financiers des Marocains.

PRÉSENTATION DU BAROMÈTRE DE LA « CAPACITÉ FINANCIÈRE »

La mesure de la capacité financière constitue un élément clé des politiques d'éducation financière. Elle sert, à la fois, de base de référence pour l'élaboration des plans d'actions d'éducation financière et comme outil de suivi de leur impact.

A cet effet, l'OCDE et la Banque Mondiale, acteurs internationaux de premier plan pour les politiques d'éducation financière, ont élaboré des méthodes de mesure de la capacité financière, utilisées par de nombreux pays, avec comme objectif principal de créer une approche unifiée, qui aiderait à recueillir, au niveau mondial, des données comparables sur la capacité financière dans chaque pays. Le Maroc a procédé ainsi à l'enquête « **Financial Capability** » en 2013¹⁴ dont les résultats ont servi de référence pour le premier plan stratégique de la FMEF.

Le développement d'un baromètre de la « capacité financière » au Maroc s'inscrit dans le cadre de la volonté des acteurs de l'inclusion financière de mettre en place un outil efficace pour mesurer la capacité financière des différents segments de la population (particuliers et entreprises). Le baromètre de la « capacité financière »¹⁵ devrait renseigner sur le niveau des « connaissances, compétences, attitudes et comportements » de la population adulte au Maroc.

L'outil doit permettre :

- Aux décideurs politiques de définir clairement les priorités en termes de politiques d'éducation financière ;
- À la FMEF de fixer des objectifs mesurables et de surveiller l'efficacité de leurs initiatives sur la durée et
- Aux acteurs de l'écosystème d'établir des programmes d'éducation financière ciblés et efficaces.

14 World Bank, Enhancing Financial Capability and Inclusion in Morocco, 2014. <http://responsiblefinance.worldbank.org/~media/GIAWB/FL/Documents/Publications/Enhancing-Financial-Capability-and-Inclusion-in-Morocco-FINAL.pdf>

15 AFI, Financial Capability Barometer. www.afi-global.org/publications/2483/Financial-Capability-Barometer

Le tableau de bord se présente comme suit :

TABLEAU DE BORD DE SUIVI DE LA FEUILLE DE ROUTE « DATA & MESURE » À FIN 2020				
		Etat d'avancement		Prochaines étapes
		2019	2020	
		<p>1 Chantier 1 : Mesurer et diffuser l'accès et l'usage de l'inclusion Consolider les indicateurs existants, mettre en place la mesure des nouveaux indicateurs, développer des synergies notamment avec le HCP sur les enquêtes terrains</p>	40%	
<p>2 Chantier 2 : Introduire un suivi de la qualité des produits d'inclusion Suivre la qualité des produits phares d'inclusion (suivi des réclamations, S/P des produits d'assurance inclusive...)</p>	10%	20%	<p>1. Finaliser le processus de sélection du prestataire mandaté pour le baromètre de la capacité financière 2. Cadrer les modalités de collecte des données sur les réclamations de la clientèle</p>	
<p>3 Chantier 3 : Améliorer et fiabiliser le suivi des données Définir les modalités d'évolution du suivi, prioriser les sources à fiabiliser, mobiliser l'expertise de la communauté internationale</p>	10%	30%	<p>1. Planifier les étapes de fiabilisation des données ventilées par genre 2. Identifier la solution à adopter pour la correction des doublons des comptes de paiement</p>	
<p>4 Chantier 4 : Mesurer les effets de l'inclusion sur les populations cibles Accompagner des études d'impact sur les différents leviers de la SNIF, développer des études de cas de succès d'inclusion</p>	5%	10%	<p>1. Finaliser le cadrage de la méthodologie de mesure d'impact 2. Mobiliser de nouveaux partenariats pour la conduite des études de mesure d'impact</p>	

PARTIE III : DÉFIS À RELEVER & PERSPECTIVES

Le lancement de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière au Maroc représente une étape importante franchie par les acteurs, en quête de libérer le potentiel de l'inclusion financière en faveur du développement socio-économique du Royaume. Malgré les progrès réalisés, les défis à relever demeurent importants notamment pour réussir le pari de la lutte contre les inégalités et la relance économique.

III-1. La Stratégie Nationale d'Inclusion Financière, un des axes du plan de relance économique post-covid-19

Les autorités publiques ont inscrit la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière parmi les leviers du plan de relance économique, conscientes du rôle primordial de ses leviers dans le financement de l'économie et le renforcement de la résilience des opérateurs et des citoyens. En effet, cette stratégie permettra une dynamisation du circuit économique à travers la réinjection de l'épargne et l'optimisation des mécanismes d'aides et de soutien destinés aux ménages et aux TPME. En outre, la stratégie favorisera la diffusion des bonnes pratiques à travers les mesures d'éducation financière et de communication, enjeu majeur pour permettre la prise de décisions financières rationnelles en termes de consommation, d'investissement et de gestion des situations de crise.

IMPACT DE LA CRISE LIÉE À LA COVID-19

Dans le contexte de la crise du covid-19, le HCP estime¹⁶ que « l'économie marocaine devrait connaître une récession, la première depuis plus de deux décennies, sous l'effet conjugué de la sécheresse et de la pandémie. En effet, selon les prévisions annuelles du HCP, le PIB connaîtrait une contraction de 5,8% qui serait accompagnée par un creusement du déficit budgétaire à 7,4% du PIB. Le déficit courant devrait également s'aggraver, pour atteindre 6,9% du PIB ».

Cet impact est confirmé par le rapport du Policy Center « impact de la covid-19 sur l'économie marocaine : un premier bilan » selon lequel l'activité économique a connu une contraction sévère de près de 7% sous l'effet des mesures de confinement et la baisse drastique de la demande étrangère aggravée par une année agricole défavorable.

Sur le plan social, les études du HCP soulignent que « la proportion de personnes "vulnérables à la pauvreté" et/ou "pauvres" pourrait passer de 17,1% de la population en 2019 à environ 19,87% en 2020, soit 1,058 million de personnes additionnelles. De même, la crise risque d'affecter négativement l'emploi dans de multiples secteurs économiques, en raison de leurs interconnexions avec également des implications en matière de sécurité sociale, d'égalité de genre, d'environnement, et de stabilité macroéconomique ».

Dans ce cadre, la stratégie est appelée à accélérer l'insertion des jeunes sans emploi et la relance des activités des AGR et des TPME affectées par la crise sanitaire. A cet effet, la microfinance, les offres bancaires notamment dans le cadre du programme INTELAKA ainsi que les modèles alternatifs de financement représentent des instruments clés pour insuffler un élan à la croissance économique.

¹⁶ Note stratégique : Impact Social & Economique de la Crise du COVID-19 au Maroc – Juillet 2020

PROGRAMME D'APPUI ET DE FINANCEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT

Le Programme intégré d'appui et de financement de l'entrepreneuriat (PIAFE) a été lancé suite aux Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi. Il ambitionne d'apporter une solution globale à la problématique d'accès au financement notamment en faveur des jeunes porteurs de projet et des TPE.

Dans ce cadre, trois conventions ont été signées et portent sur 3 axes :

- Le financement de l'entrepreneuriat via la mise en place du « Fonds d'Appui au Financement de l'Entrepreneuriat » doté de 8 Milliards de Dhs sur 3 ans fournis par l'Etat, le Fonds Hassan II et le secteur bancaire ;
- La coordination des actions des différentes parties prenantes de l'écosystème entrepreneurial au niveau des régions ;
- La promotion de l'accès des populations rurales et des TPE rurales aux services financiers au sens large et plus particulièrement au financement de leur projet.

La gestion et le pilotage du PIAFE est confié, en vertu de la convention signée devant sa Majesté, à un comité de pilotage présidé par le MEF et comprenant Monsieur le Wali de Bank Al-Maghrib, le Président du Directoire du Fonds Hassan II et le Président du GPBM. Ce comité est chargé de définir la stratégie d'intervention du Fonds et d'assurer la mise en œuvre du programme. Il est épaulé par un comité technique composé des représentants du comité de pilotage et la CCG et est chargé d'un rôle de proposition, de suivi, de reporting et d'optimisation des processus.

Le PIAFE s'adresse en priorité aux cibles désignées par le discours Royal, à savoir les TPE, les jeunes diplômés porteurs de projet et le soutien de l'export tout en continuant d'adresser les catégories d'entreprises bénéficiant déjà d'instruments d'appui publics.

A cet égard, le programme regroupe aussi bien les instruments préexistants à sa création que les nouvelles offres d'appui destinées spécifiquement aux cibles précitées.

Les facilités accordées aux porteurs de projets et aux entrepreneurs à travers ces conventions sont de 3 natures :

- La mise en place d'une nouvelle offre d'appui au financement des projets permettant aux jeunes porteurs de projets et jeunes entrepreneurs d'accéder au financement dans de meilleures conditions. Cette offre porte principalement sur :
 - Des mécanismes de garantie des prêts qui peuvent atteindre jusqu'à 80% du montant du crédit ;
 - Et des mécanismes de financement directs au profit des cibles remboursable en une seule fois après une période de grâce pouvant atteindre 5 ans.
- La seconde catégorie de facilités porte sur le développement d'une offre complète d'accompagnement des porteurs des projets avant, pendant et après la création de leurs entreprises. Cet accompagnement vise à les aider à préparer leur business plan, à revoir leur plan d'affaires et à soumettre un dossier de crédit et ainsi accroître la chance de réussite de leur projet.

- La troisième catégorie de facilités concerne les services de proximité renforcés aussi bien par les prêteurs d'appui public que par les banques elles-mêmes. A cet effet, des engagements ont été pris par les parties prenantes pour améliorer la qualité des services fournis en termes de délais de traitement des dossiers, de souplesse, d'actions de proximité, etc.

Ce programme traduit la volonté nationale de créer une nouvelle dynamique et d'insuffler un souffle nouveau à l'initiative entrepreneuriale parmi les jeunes. Ainsi, il est prévu que cette offre contribuera à la création de 27.000 emplois et l'accompagnement de 13.500 entreprises annuellement.

De même, les mécanismes d'accompagnement devront être renforcés notamment pour soutenir les TPME suivant une approche sectorielle. Dans ce cadre, les parties prenantes devront poursuivre leurs réflexions pour mettre en place un modèle d'accompagnement accessible et adapté aux exploitants agricoles.

Par ailleurs, la stratégie devra accompagner la réforme de la protection sociale qui vise la protection des segments pauvres et vulnérables de la population contre les risques liés à la maladie, la perte d'emploi ou la vieillesse. Afin d'optimiser l'impact de ce projet sociétal sur la réduction de la pauvreté, la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière devrait mettre en œuvre des mesures spécifiques pour la mise en place de canaux inclusifs notamment via la dématérialisation des flux et pour le renforcement des capacités des citoyens en termes de gestion budgétaire, d'épargne et d'investissement.

III-2. La digitalisation, accélérateur de l'inclusion financière et sociale

Suite au lancement du Paiement Mobile au Maroc, les efforts des acteurs de l'écosystème ont été renforcés sous le pilotage et l'impulsion de Bank Al-Maghrib dans l'objectif d'ancrer son usage dans le comportement de la population.

Porteuse de nouvelles opportunités, la crise sanitaire a rappelé la nécessité d'accélérer la dématérialisation des paiements des aides sociales en explorant les synergies entre les parties prenantes pour atteindre les populations jusque-là exclues ou sous-desservies via le Paiement Mobile. A cet effet, l'année 2021 devra être une année de transition pour ce nouveau modèle en œuvrant pour l'opérationnalisation des Business Models et la mise en place d'un écosystème digital de bout en bout.

Dans ce cadre, les campagnes de communication et d'éducation financière devront être diffusées auprès des différents segments dans l'objectif d'instaurer la confiance à l'égard de la digitalisation et des opérateurs de l'inclusion financière numérique. La mise en œuvre de ces mesures devra être coordonnée avec les efforts des opérateurs visant le renforcement de la capillarité de leurs réseaux notamment en milieu rural et la mobilisation de solutions appropriées pour le déploiement de l'USSD interopérable ou de solutions alternatives viables.

En outre, un intérêt particulier sera accordé à l'éducation digitale dans le cadre d'un programme commun établi par les parties prenantes de l'écosystème financier. En effet, ce programme se fixe pour objectifs principaux :

- La promotion des services financiers digitaux et de leurs canaux ;
- La diffusion des bonnes pratiques en matière de protection contre les risques associés aux services financiers digitaux ;
- La mise en évidence des cas d'usage pour une utilisation responsable et sécurisée ;
- La sensibilisation sur les rôles et obligations des différents acteurs (Régulateurs/ Institutions Financières/ ...) pour la protection des droits du consommateur.

III-3. Stratégie de communication

Comme toute stratégie, des mesures de communication sont requises pour accompagner le processus de mise en œuvre tout en veillant à la diffusion des messages appropriés, auprès des parties prenantes, des partenaires et du grand public en temps opportun.

A cet effet, il s'avère primordial de procéder à ce qui suit :

- La conception d'une **identité visuelle** qui servira de signature unique pour la stratégie et ses initiatives ;
- La mise en place d'un portail dédié à la stratégie pour assurer la visibilité des initiatives et unifier la communauté ;
- L'organisation d'une journée annuelle de l'Inclusion Financière lors de laquelle les réalisations devront être mises en lumière.

Dans ce cadre, le grand-public sera associé aux réalisations de la stratégie ainsi que lors de la mise en œuvre des étapes qui restent à franchir pour la concrétisation des ambitions fixées.

ANNEXES

ANNEXE 1 : DÉROULÉ DES WEBINAIRES DE RENFORCEMENT DE CAPACITÉS

1. Déroulé du webinaire « opportunités et défis de la digitalisation des services financiers au Maroc » du 20 Novembre 2020

Session 1	Introduction
Session 2	Transformation digitale : Etat des lieux, opportunités et défis
Session 3	Le RSU et RNP, catalyseurs de l'Inclusion Financière au Maroc
Session 4	Comment accélérer la digitalisation et débloquer son potentiel ?
Session 5	Zoom sur les défis relatifs au réseau du Paiement Mobile
Expertise mobilisée	UM6, Ministère de l'Intérieur, ADD, BAM, Banque Mondiale, CGAP, ...

2. Déroulé du webinaire « L'Inclusion Financière face à la crise Covid-19 et la relance économique au Maroc » du 25 Novembre 2020

Session 1	Introduction : Contexte international et national
Session 2	Mesures entreprises en matière d'inclusion financière face aux conséquences du COVID sur les populations
Session 3	Relance économique : défis et prérequis
Session 4	Accompagnement des populations vulnérables
Session 5	Use cases : Expériences illustrant le rôle de l'inclusion financière face aux crises et dans la post crise (Mesures gouvernementales IF face aux crises, ...)
Expertise mobilisée	HCP, AFI, Center for Financial Inclusion, BIT, Banque Mondiale, ...

3. Déroulé du webinaire sur « Transformation du secteur de la Microfinance, défis & perspectives » du 26 Novembre 2020

Session 1	Introduction : État des lieux du secteur de microcrédit au Maroc
Session 2	Résilience du secteur : Comment les secteurs de la microfinance de certains pays ont-ils répondu aux challenges COVID ?
Session 3	Transformation du secteur
Session 4	« Customer-centricity » et micro-assurance
Expertise mobilisée	Frankfurt School of Finance, OIT, Autorité Tunisienne de Contrôle de la Microfinance, SFI, CGAP, DTFE & FNAME

4. Déroulé du webinaire sur « résilience des TPE face aux crises » du 10 Décembre 2020

Session 1	Mesures entreprises en matière d'inclusion financière face aux conséquences du COVID- 19 sur les TPEs
Session 2	Etude sur l'impact du Covid- 19 sur l'emploi et les TPME au Maroc
Session 3	Analyse comparative Maroc vs International
Session 4	Financement et accompagnement des TPE
Session 5	Conclusions des travaux du FMA portant sur l'inclusion financière de la TPE et l'impact du Covid-19
Expertise mobilisée	FMA, FIG, BIT, BAD, DTFE & CCG

ANNEXE 2 : INDICATEURS DE BASE DE L'INCLUSION FINANCIÈRE À FIN 2020

	Indicateur	Valeur	Source
Accès	Nombre de points d'accès	19 307	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Nombre de points d'accès pour 10,000 personnes au niveau national	7,25	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Pourcentage des unités administratives du 3 ^{ème} rang avec au moins un point d'accès	92,6%	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Pourcentage des communes urbaines avec au moins un point d'accès	99,5%	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Pourcentage des communes rurales avec au moins un point d'accès	31%	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Pourcentage des adultes vivant dans une unité administrative avec au moins un point d'accès	75,4%	Données du côté de l'offre : reporting des banques
Usage	Taux de détention des comptes bancaires	53%	Données du côté de l'offre : Service de Centralisation des Comptes Bancaires
	Encours moyen des comptes de dépôt des particuliers	27 265	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Encours moyen des crédits bancaires aux particuliers	21 915	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Pourcentage des adultes ayant recours à des crédits bancaires	12%	Données du côté de l'offre : Crédit Bureau
	Part des TPME dans le total des crédits bancaires (accordés aux entreprises)	41,4%	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Part des femmes / Clients ayant un crédit	35%	Données du côté de l'offre : Crédit Bureau
Qualité	IPSB	126,33	Données du côté de l'offre : reporting des Banques

